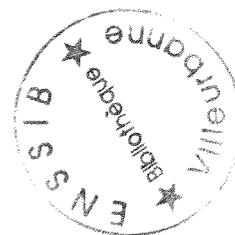


Ecole Nationale Supérieure
des Sciences de l'Information
et des Bibliothèques

Diplôme de Conservateur
de Bibliothèque

MEMOIRE D'ETUDE



SITUATION ET RAYONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE

DANS LE RESEAU

DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE MONTREAL

GILLES BAUDOUIN

sous la direction de Réjean SAVARD
Ecole de bibliothéconomie et des Sciences de l'information
Université de MONTREAL

MONTREAL : 10 juillet - 4 octobre 1992
Pierre MEUNIER

1992
DCB
1

1992

SITUATION ET RAYONNEMENT DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE
DANS LE RESEAU
DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE MONTREAL

GILLES BAUDOIN

RESUME : La présente étude porte sur la Bibliothèque Centrale du réseau municipal des bibliothèques publiques de MONTREAL. Une vue d'ensemble de la Bibliothèque Municipale est d'abord donnée, suivie d'une description plus approfondie de la Centrale, alors que sont identifiées ses limites et ses perspectives de développement. Des recommandations sont proposées en vue d'accroître son rôle de soutien du réseau et sa vocation d'unité dispensatrice de services auprès des Montréalais et même au delà.

DESCRIPTEURS : Réseau-bibliothèque. Bibliothèque publique *de Montréal*.
Bibliothèque Centrale. Annexe-bibliothèque.

ABSTRACT : This is a study of the main library of the Bibliothèque Municipale de MONTREAL. An outline of the system is first presented with special emphasis on the main library. The limitations and potentialities of the main library are explored and recommendations are made to enhance its role both as a supportive component of the system and as a provider of library services to Montrealers and possibly beyond.

KEYWORDS : Library network. Public library. Central lending library.
Branch library. *of Montreal*

La bibliothèque, c'est le carrefour de tous les rêves
de l'humanité.

Julien GREEN

SOMMAIRE

<u>PROLOGUE</u>	3
<u>CHAPITRE 1</u> : TENTATIVE DE DEFINITION D'UN RESEAU.....	5
<u>CHAPITRE 2</u> : SPECIFICITE DU RESEAU MONTREALAIS.....	11
I. L'ensemble du réseau.....	11
A - Description matérielle.....	11
B - Description administrative.....	14
- Rôle des modules.....	16
- Informatisation en cours.....	17
II. La Bibliothèque Centrale.....	18
A - Description matérielle.....	18
B - Description administrative.....	20
<u>CHAPITRE 3</u> : REGARD SUR LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE : PROBLEMATIQUE.....	25
I. Un manque de rayonnement : le réseau éclaté.....	25
A - Les facteurs externes.....	26
B - Les contraintes et faiblesses internes à la Centrale.....	28
II. Propositions de réponse aux difficultés actuelles de la Bibliothèque Centrale.....	30
A - Objectifs à atteindre.....	31
B - Intérêt du marketing et de la promotion documentaire.....	32

C - Les solutions techniques.....	33
1) L'automatisation du réseau.....	34
2) Une nouvelle Bibliothèque Centrale pour MONTREAL.....	36
D - Les solutions administratives et politiques.....	40
1) Devenir une bibliothèque-ressource provinciale ?.....	40
2) Une bibliothèque de référence pour le MONTREAL métropolitain ?.....	41
 <u>EPILOGUE</u>	 43
 <u>BIBLIOGRAPHIE</u>	 45
 <u>ANNEXES</u>	

PROLOGUE

"Nous suggérons que la Bibliothèque Centrale devienne un grand centre réservé exclusivement à la consultation d'ouvrages de références, de canadians, de documents officiels, de périodiques, de cartes géographiques, d'illustrations et de nombreux documents spécialisés qui ne se trouvent pas dans les bibliothèques ordinaires".

Cette citation ¹, extraite d'un livre datant de 1963, qui évoque la Bibliothèque Municipale de MONTREAL nous montre à quel point, à cette époque déjà, on s'interroge sur le positionnement et la spécificité d'une Bibliothèque Centrale par rapport à l'ensemble du réseau.

En la matière, ce sont les Etats-Unis qui montrent l'exemple puisque, dès 1933, la bibliothèque publique de BALTIMORE ouvre au public son établissement central qui offre d'emblée une départementalisation par sujet et se présente comme une bibliothèque spécialisée⁽²⁾. Beaucoup d'autres grandes villes américaines en font de même, car il faut satisfaire une demande sociale importante représentée par les immigrants qui ont besoin d'éducation pour faire leur place dans le nouveau monde...

L'extension et la spécialisation des collections, la multiplication des services font prendre conscience aux responsables, dans les années 60-70, de l'impérieuse nécessité de distinguer les bibliothèques centrales de leurs succursales, et c'est le moment où la notion de réseau commence à connaître de l'importance sur le continent nord-américain. Avec l'arrivée massive de l'informatique, dans les années 80, la structure en réseau s'affirme toute en connaissant des transformations radicales.

Dans cette perspective, il apparaît intéressant d'analyser ce que peut être, de nos jours, le positionnement d'une Bibliothèque Centrale dans un réseau municipal, d'évaluer la place qu'elle doit tenir par rapport aux bibliothèques de quartier, de comprendre ce qui fait sa spécificité et justifie son rayonnement.

Pour éclairer cette problématique, mettons en lumière le cas précis de la Bibliothèque Municipale de MONTREAL (B.M.M.) qui offre la particularité d'être le réseau public en langue française le plus conséquent dans un environnement anglophone.

¹ - CHABOT, J. - Montréal et le rayonnement des Bibliothèques Publiques. Fides, 1963.

² - EPSTEIN, J.S. - History of urban main library service - in Library Trends. April 1972, vol 20, n°2.

A quel type de réseau avons-nous affaire à MONTREAL ? Quel rôle joue réellement la Bibliothèque Centrale ? Quelles contraintes de fonctionnement et quelles faiblesses révèlent elles ? Quels genres de recommandations pouvons nous émettre dans le but d'améliorer la situation ? Quelles solutions techniques ou/et administratives seraient envisagables ? Tel est le fond de la réflexion engagée.

Après avoir tenté de définir les concepts de réseau et de Bibliothèque Centrale à partir des suggestions de certains spécialistes et après avoir identifié les principales fonctions qui caractérisent une telle structure, nous évoquerons en détail, en deuxième partie, les composantes du réseau montréalais et la dimension de sa Bibliothèque Centrale. La troisième partie sera consacrée au relevé d'un certain nombre de carences et de faiblesses mettant en cause l'idée d'un véritable réseau et à la présentation de recommandations techniques et administratives à court et long termes, susceptibles d'apporter des améliorations tangibles.

CHAPITRE I

TENTATIVE DE DEFINITION D'UN RESEAU

A notre époque, où l'information et la connaissance sont devenues si étendues dans tous les domaines, aucune institution n'est capable d'assurer à elle seule l'accès à la documentation et à la culture universelles, si bien qu'il est devenu impérieux pour les bibliothèques publiques de coopérer entre elles. La bibliothèque isolée, coupée des autres sources informationnelles est une image du passé. Mais la collaboration, l'entraide, le partage des ressources exigent un minimum de structures de liaison... La coopération entre bibliothèques connaît, en vérité, une grande variété de formes et il convient, dès le départ, de bien définir les termes utilisés.

La littérature américaine, pionnière en la matière parle tout aussi bien de *cooperative system*, *federated system* que de *interlibrary cooperation* ou de *library networks*. Le mot *network* par exemple, ne contient pas moins de neuf acceptions différentes, en langage bibliothéconomique, selon une étude de Madame Markuson (1).

La définition qu'elle retient (2) est la suivante : "a specialized type of library operation for centralizing development of cooperative programs and services, including the use of computers and telecommunication, and requiring the establishment of a central office and a staff to accomplish network programs rather than merely coordinate them".

Cette définition insiste sur l'idée de coopération au niveau des services, sur la mise en commun des ressources et sur un lien informatique puissant. Selon Wheeler et Goldhor's (3), le terme *network*, apparaît plus précis que le mot *system*, qui signifie plutôt une association volontaire de bibliothèques indépendantes dans le but d'un bénéfice mutuel. Le fait qu'il s'agisse de bibliothèques indépendantes prouve, selon eux, que ce terme ne peut s'appliquer à une structure administrée par une municipalité.

¹ - MARKUSON B.E. - *Networks for networkers : critical issues in cooperative library development* - Neal Schuman publishers, 1980. 444 p.

² - MARKUSON B.E. - *Library networks : progress and problems in the Information Age* - D. HAMMER, ed, p.35-54.

³ - WHEELER and GOLDHOR'S - *Practical administration of public libraries* - Harper and Row publishers, 1980. Chap. 17, p.306-331.

Cette conception d'un système de coopération est aussi celle de Gregory et Stoffel ⁽¹⁾ qui définissent les *cooperatives systems*, comme "l'addition des talents et des ressources d'un groupe de bibliothèques indépendantes, à l'intérieur d'un territoire d'une superficie raisonnable, dans le but d'atteindre l'excellence des services et la richesse des ressources pour le bénéfice des usagers actuels et potentiels de chacune des bibliothèques-membres".

John Humphy ⁽²⁾, au contraire, semble affirmer que les deux vocables sont utilisés de façon interchangeable et il cite à l'appui de ses dires un certain Webster qui définit *Network* comme "an interconnected or interrelated chain, group or system", et *system* comme "an organization or network for the collection and distribution of information, news or entertainment"

Robert Mc Clarren ⁽³⁾, quant à lui, semble opposer les deux termes mais pour mieux en montrer la complémentarité. Il cite, à cet effet, une définition de la *National Commission on libraries and information science* (NCLIS), qui reconnaît au réseau la possibilité d'exister dans n'importe quel système préalable, qu'il s'agisse d'un système à juridiction unique, à juridiction multiple, un système coopératif, ou un système hiérarchique d'état. Le réseau, dans ce cas, est ainsi défini : "a network usually consists of a formal arrangement whereby materials, information and services provided by a variety of types of libraries and/or other organizations and made available to all potential users. Libraries may be in different jurisdictions but agree to serve one another on the same basis as each serves its own constituents".

Par delà ces différences d'appréciation, nous retiendrons l'idée récurrente que le réseau est avant tout un système de coopération volontaire entre bibliothèques. A ce propos, Joseph Becker ⁽⁴⁾ perçoit la notion de réseau comme un grand pas dans la démocratisation de l'information, un élément qui répond à une série d'objectifs tels que "to serve more people, to make information more available, to supplement local collections by drawing more effectively on external sources, to integrate multimedia materials into the mainstream of library activity, to individualize library service and to change the library's image from that of a place where the books are kept to that of an active information center, (...), to serve at all points of service and cooperative sharing without constraints of time, distance, or form of data".

¹ - SAGER, D.- Interlibrary cooperation in maning the public library - Knoledge Industry publications, 1984. p.231-240.

² - HUMPHY, J.- The place of urban main libraries in large library networks - in Library Trends. April 1972, vol. 20, n°.4, p.673-691.

³ - Mc CLARREN, R.- Public library cooperation and cooperatives : on historical overview - in Public Library Quarterly. 1981, vol.2, n° 3/4.

⁴ - BECKER, J.- Information Network prospects in the United States - in Library Trends. Janv.1969, 17-311.

Tous les avantages principaux d'un réseau se retrouvent dans cette énumération, en particulier l'idée d'une information à multiples supports, ne reposant pas uniquement sur le livre mais s'appuyant sur des échanges à distance et donc, l'idée du rôle prépondérant de l'informatique et des télécommunications, permettent un accès rapide à des bases de données universelles et à d'autres réseaux. L'idée de l'égalité d'accès à la même information pour tous est également un aspect essentiel, surtout dans le cadre de bibliothèques publiques. Il faudrait rajouter, dans une période de crise économique, l'impact financier. La mise en commun et le partage des ressources permettent de réaliser des économies d'échelle et de maximiser la rentabilisation des investissements par le biais d'une centralisation des fonctions techniques et administratives. A ce titre, le réseau offre un meilleur service pour un coût moindre...

En ce qui concerne les types de réseaux, qu'il suffise de dire ici, qu'ils sont très variables par la taille ou les modalités d'échange. La formation de réseaux de bibliothèques publiques, qui, seule, nous intéresse dans cette étude, comporte souvent (dans le monde anglophone) l'établissement de trois niveaux de services interreliés.

- La bibliothèque locale représentant le point d'accès au réseau et fournissant une collection de base, à usage courant.

- La bibliothèque centrale régionale, servant à la fois de bibliothèque locale pour sa propre collectivité et comme centre de ressources de niveau supérieur.

- La grande bibliothèque supra-régionale (étatique, provinciale, ou métropolitaine) disposant de ressources développées et spécialisées.

A l'intérieur d'une grande ville, on peut retrouver ces trois degrés mais une vaste bibliothèque municipale, selon John Humphy déjà cité, se constitue généralement en un réseau à deux dimensions avec, historiquement parlant, l'établissement d'une Bibliothèque Centrale (main or central library), accumulant au fil du temps une importante collection, et par la suite la création de succursales ou bibliothèques de quartier (branch libraries), dans le but de se rapprocher des usagers. Ainsi, le réseau crée une interdépendance entre les bibliothèques (centrale et succursales) de façon à ce que chacune ait accès à l'ensemble des ressources générées par le système et à des ressources extérieures (au réseau) et de façon à ce que chacune puisse assurer son statut de service public avec le maximum d'efficacité.

Dans ce cadre, même une petite bibliothèque locale a un rôle à jouer. Loin d'être affaiblie, elle est au contraire réactivée car son appartenance à un système lui donne des ressources jusqu'alors inaccessibles. Dans cette perspective, elle n'a rien à craindre d'une éventuelle suprématie de la Centrale. Au contraire, l'expérience prouve qu'une Centrale forte est un moteur pour tout le réseau.

Il convient à ce stade de la réflexion d'insister sur un point-clé auquel il faudra repenser plus loin : même dans un système à juridiction unique, c'est-à-dire relevant d'une seule autorité, en l'occurrence la ville pour une bibliothèque municipale, le réseau n'existe pas seulement par la centralisation de la gestion des diverses unités, mais par la volonté de toutes les bibliothèques- membres de coopérer entre elles, de créer un réel échange, une inter-relation. La bonne volonté des personnels est une condition sine qua non, il ne faut pas réagir en terme de concurrence, mais au contraire jouer sur la complémentarité.

Pour en terminer avec la notion de réseau, évoquons les cinq fonctions essentielles qu'il suscite : tout d'abord, la possibilité pour n'importe quel usager de découvrir l'état de l'ensemble des collections grâce à l'existence d'un catalogue collectif automatisé.

- En second, le privilège d'emprunt réciproque, donnant la possibilité aux citoyens d'un arrondissement ou d'un quartier d'utiliser librement toutes les bibliothèques-membres, tant pour l'emprunt que pour le retour des documents.

- En troisième, la libre circulation des documents dans le réseau et hors réseau grâce à l'existence d'un prêt entre bibliothèques, reposant sur des arrangements financiers et des conventions d'échange avec d'autres milieux (par exemple, le monde universitaire).

- En quatrième, la création d'un soutien à la référence de la part de la bibliothèque-ressource pour les autres bibliothèques.

- Enfin, l'existence de services centraux techniques et de services d'assistance professionnelle offrant aides et conseils bibliothéconomiques, organisant des ateliers et des programmes de formation, et gérant certains services adaptés à des publics spécifiques...

Après avoir tenté de définir ce que doit être un réseau, il convient de focaliser l'attention sur une composante majeure : la Bibliothèque Centrale. Là encore, les définitions fluctuent au gré des points de vue et des époques. En effet, le concept même de *central library* s'adapte à une réalité contextuelle mouvante, qu'elle soit sociale, économique, culturelle ou politique... Inévitablement, ce qui caractérise cette unité, c'est sa prépondérance en terme de collection, au point qu'elle apparaît à beaucoup, très justement, comme le coeur du réseau. Grâce à ses collections développées et pointues, elle devient une bibliothèque spécialisée à laquelle on fait appel pour le prêt entre bibliothèques et pour la référence. De ce fait même, elle draine un public large et son rayonnement s'exerce sur toute la ville, les villes avoisinantes, la région et même la province.

La définition qu'en donne John Humphry, déjà cité est la suivante :

"The central or main library provides the guiding influence for library improvement and service in the urban community. It is the principal resource in terms of size and scope of collections, it supports branch libraries by constantly lending materials to borrowers and it provides in-depth reference and information services in remote parts of the city by telephone. The main library usually houses all major administrative and planning functions of the library system such as finance, personnel management, purchasing, building maintenance, public relation, materials acquisition and processing, as well as collection preservation".

La Bibliothèque Centrale représente l'élément moteur du réseau, elle agit comme bibliothèque-ressource grâce au caractère unique de ses collections, elle soutient les succursales dans leur effort de référence, elle leur assure l'accès aux ressources documentaires externes (télé référence), elle propose certains services spécifiques comme l'assistance bibliographique (publication et distribution d'outils de référence). Mais si les relations s'effectuent surtout dans le sens Centrale-succursales, le contraire est vrai aussi, puisque le réseau suppose une coopération et par conséquent les bibliothèques de quartier peuvent être en mesure de fournir à la Centrale des documents qu'elle n'aurait pas.

La plupart des grands réseaux municipaux nord-américains (Etats-Unis - Canada anglophone) ont su créer un noyau puissant en donnant à leur Bibliothèque Centrale les moyens matériels nécessaires, en particulier une gestion informatisée et des locaux appropriés à la taille des collections et répondant aux besoins et exigences des usagers. Cependant, à l'heure actuelle, il faut bien reconnaître qu'en raison de la crise économique et des réductions budgétaires qui touchent aussi le monde anglosaxon, les réseaux municipaux sont parfois conduits à faire un choix difficile entre un développement poussé de la Centrale ou celui des succursales. En vérité, plus que jamais, pour des raisons d'économie, l'idée de complémentarité des collections apparaît nécessaire. Beaucoup de spécialistes s'accordent pour dire que la Centrale doit offrir des services et des collections propres à satisfaire des demandes de recherche de type universitaire ou professionnel. Le développement de la référence et des collections spécialisées apparaît comme l'objectif fondamental. Le livre, cependant, ne saurait être le support unique, il faut compter aussi sur des moyens plus récents comme l'audiovisuel, les CD ROM et la recherche micro-informatique (on peut se demander d'ailleurs, si cette dernière ne finira pas, un jour, par supplanter les autres, réduisant les Bibliothèques Centrales à un centre où l'information sera entièrement stockée sur disquette ou consultable en ligne !...).

Lany Earl Bone et Thomas A Raines (1) insistent sur la responsabilité des institutions municipales en ce qui concerne la place et le rayonnement d'une Bibliothèque Centrale dans une grande cité.

¹ - BONE, L.E. - RAINES, T.A. - Nature of the urban main library - in Library Trends. April 1972, vol. 20, n°4, p.625-629.

"Institutions must accept the responsibility for directing the urban main library to its priority role of a major resource for information and research in our urban communities".

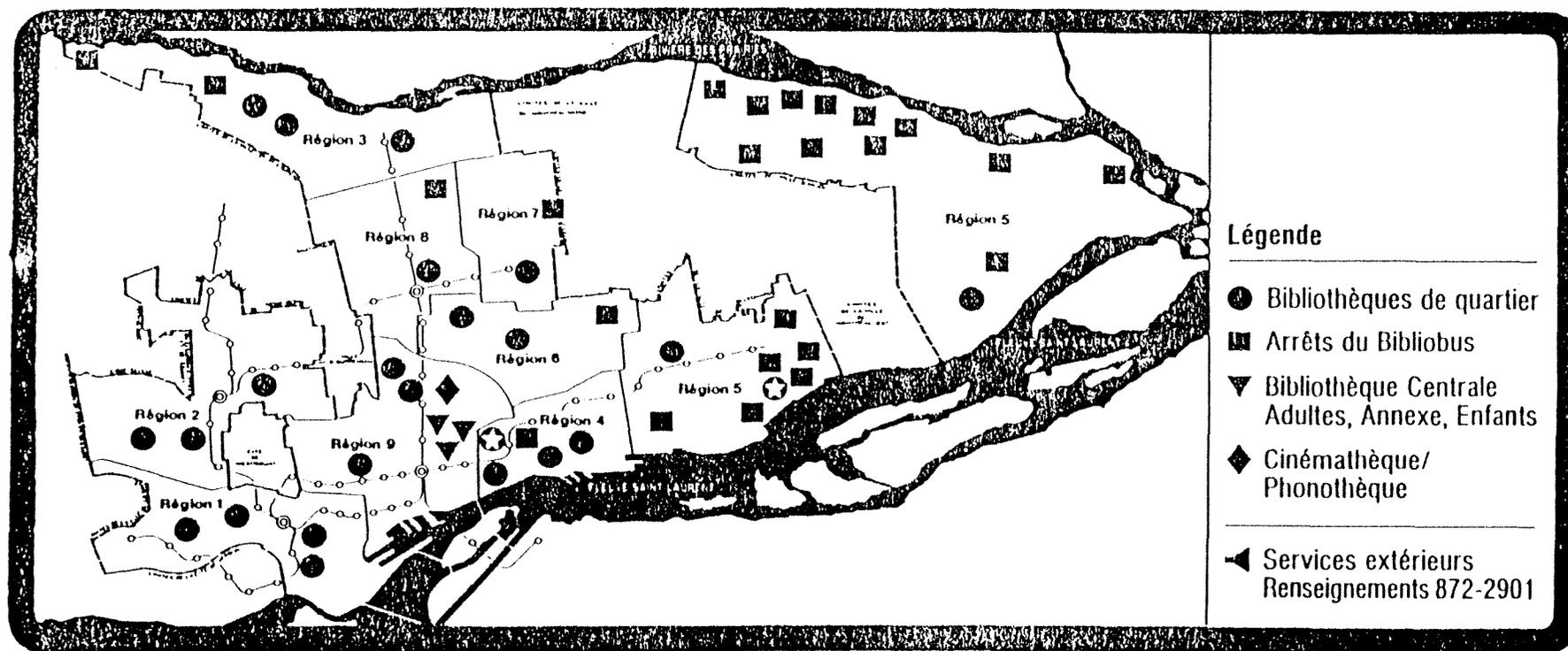
Il faut donner à la Bibliothèque Centrale les moyens d'être performante en matière d'information spécialisée, et d'être ainsi une ressource pour la communauté urbaine toute entière. Dès la fin des années 60, cette idée est préconisée à de nombreux endroits comme Chicago, Memphis, San Francisco, New-York ou Toronto. Le cas de Toronto est particulièrement une réussite à ce sujet. Depuis 1968, la Centrale a renforcé ses fonctions de référence et de recherche après avoir effectué une série d'enquêtes auprès du public. Relocalisée dans un bâtiment immense et fonctionnel, elle est à présent le centre de référence du Toronto métropolitain, c'est-à-dire de la ville même et de cinq municipalités satellites...

On ne saurait terminer cette présentation générale sans évoquer l'aspect humain. C'est un facteur majeur qui conditionne nécessairement le fonctionnement d'un quelconque système de coopération. La peur de perdre son autonomie peut constituer un frein à la bonne volonté des agents de quartier, tout comme un sentiment de supériorité de la part des agents centraux peut être un handicap à la communication. Là encore, la complémentarité des fonctions se révèle comme une réponse adéquate. En effet, de plus en plus, en raison des missions qui incombent à une Centrale, son personnel se spécialise dans la référence propre à un domaine et accomplit des fonctions de service (supervision, conseils aux usagers, coordination...), tandis que le bibliothécaire de quartier est davantage polyvalent. Chaque rôle a son importance. La bonne entente et le respect mutuel entre les personnels du réseau sont des conditions essentielles de réussite.

Après ces propos généraux, intéressons-nous au cas précis de la Bibliothèque Municipale de MONTREAL, en commençant par la décrire dans sa spécificité structurelle.

RESEAU DE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

DE MONTREAL



CHAPITRE II

SPECIFICITE DU RESEAU MONTREALAIS

La bibliothèque municipale de MONTREAL, de par l'importance quantitative et qualitative de ses fonds documentaires en langue française apparaît comme la bibliothèque publique principale au Québec, dont les collections représentent une ressource unique de référence, dans un contexte à dominante anglophone. Le réseau montréalais est le plus grand du Québec, à la fois par la valeur de ses fonds et par le nombre de ses équipements. Pourtant, en ce qui concerne le deuxième point, la Bibliothèque Municipale de MONTREAL n'atteint toujours pas les normes recommandées par le Ministère des affaires culturelles, eu égard à la population et au territoire qu'elle dessert, pour des raisons qui tiennent à la fois à une politique provinciale d'aide à la construction assez irrégulière (le moratoire établi en 1986 a occasionné un coup d'arrêt dans les programmes de construction municipaux) et à une situation propre à la ville de MONTREAL. Ce retard, dû à des raisons culturelles, historiques et politiques, explique en partie la situation actuelle de la Bibliothèque Municipale qui ne parvient pas à exploiter toutes ses potentialités. Les descriptions matérielle et administrative du réseau permettront de se faire une idée plus précise de la situation.

I. L'ENSEMBLE DU RESEAU

A - Description matérielle :

C'est en 1902 que MONTREAL crée une bibliothèque publique et gratuite. En 1917, est inauguré le premier bâtiment de la rue Sherbrooke, logeant une bibliothèque "chargée de propager dans le public la connaissance des sciences, des arts et de la littérature". Après la deuxième guerre mondiale en 1947, sont fondés les premières bibliothèques de quartier. L'établissement de la rue Sherbrooke devient alors Bibliothèque Centrale. A partir de 1960 et surtout depuis 1980, le réseau des bibliothèques de quartier se développe avec l'appui du gouvernement du Québec, grâce aux bienfaits du plan Vaugeois ⁽¹⁾. De 1978 à 1988, le réseau connaît une expansion remarquable puisque durant cette période, huit nouvelles bibliothèques de quartier ouvrent leurs portes et douze autres sont agrandies ou transformées en maisons de la Culture. A l'heure actuelle, le réseau comprend vingt-sept établissements :

- La Bibliothèque Centrale,
- La Bibliothèque Centrale annexe,
- Les services techniques et administratifs centralisés
- Vingt-trois bibliothèques de quartier dont huit sont localisées dans les maisons de la Culture.

⁽¹⁾ - Le plan Vaugeois, du nom du ministre des affaires culturelles de la province de Québec, qui l'a mis en application, est un vaste programme d'aide à la construction de bibliothèques publiques, qui s'est échelonné de 1980 à 1986.

En outre, il convient de signaler l'existence d'un bibliobus qui dessert vingt-quatre postes de services répartis dans les quartiers sans bibliothèque. La superficie du parc d'équipements totalise 38 058 m² soit 77,2% de la norme provinciale, ce qui reste encore insuffisant pour rattraper les standards canadiens.

Si l'on observe l'évolution des superficies de 1978 à 1988, on constate cependant que la superficie disponible a presque doublé en dix ans, ce qui a surtout profité aux quartiers (Côte des Neiges, ND de Grâce, Frontenac, Maisonneuve, Mercier, Mile-End, Mont-Royal...) au détriment des services à caractère métropolitain très engorgés. Ce programme de construction et de rénovation de huit bibliothèques a atteint le coût total de vingt-quatre millions de dollars dont sept et demi ont été payés par la province du Québec.

Au niveau des collections du réseau municipal, la mise à jour en 1992 fait état de 2 689 812 livres et brochures, de 4 061 abonnements de périodiques pour 2 315 titres, de 286 245 publications officielles municipales, provinciales ou fédérales, de 241 354 microdocuments, de 181 110 documents audiovisuels et 79 351 autres documents, chiffres qui demanderaient sans doute à être revus, compte tenu des collections non inventoriées de la Centrale.

A titre indicatif, en 1991, 4 163 496 prêts ont été consentis pour 227 084 usagers inscrits sur une population de 1 030 900 habitants, adultes et enfants réunis. (cf tableaux en annexe).

Pour terminer la présentation matérielle du réseau, on évoquera le personnel et le budget. Les chiffres et constats donnés, ici, sont en grande partie tirés d'un article récent ⁽¹⁾ écrit par François Séguin, un bibliothécaire qui travaille dans le réseau, comme responsable de la bibliothèque de quartier Maisonneuve. Actuellement, la Bibliothèque Municipale de MONTREAL comprend 75 bibliothécaires professionnels à temps plein ou partiel, 77 bibliotechniciens, et 314 employés de soutien, ce qui fait un total de 466 employés sur 27 sites géographiques différents.

Si on se réfère aux normes pour les bibliothèques municipales du Ministère des Affaires Culturelles, qui établit une ratio de un employé pour 2 000 habitants pour qu'un service de qualité soit assuré, on s'aperçoit que MONTREAL, avec ses 1 030 900 habitants se classe largement sous la moyenne des grandes villes canadiennes, figurant en 33^{ème} position sur 36 villes évaluées, avec un ratio d'un employé pour 2 276 habitants. Pour respecter les normes, il faudrait rajouter 61 employés au personnel actuel. Nous aurons l'occasion de revenir sur ce problème à propos de la Bibliothèque Centrale...

En ce qui concerne le budget, les dernières données datant de 1991 font état d'une contribution municipale s'élevant à environ 24,6 millions de dollars et une subvention du Ministère des Affaires Culturelles de 3,5 millions.

¹ - SEGUIN, François - Montréal et les grandes villes canadiennes : une analyse comparative - DEFI. Août 1992, vol.7, n° 2, p.9-11.

Pour les dépenses, on observe qu'un peu moins de trois millions sont utilisés pour les acquisitions (livres et autres supports). MONTREAL, en tant que bibliothèque publique québécoise, n'échappe pas au problème endémique du sous-financement.

Le réseau montréalais apparaît comme l'un des plus pauvres en comparaison des grandes villes canadiennes. La ville alloue 21,66 dollars per capita à son service de bibliothèque soit 25% de moins que la moyenne canadienne. A titre comparatif, Toronto consacre 48 dollars et Vancouver 40 dollars per capita. Pour l'acquisition de documents, MONTREAL alloue 3,22 dollars per capita alors que la ville de Laval (2ème ville du Québec) consacre 5,76 dollars, soit 60% de plus que MONTREAL. Le budget d'acquisition permet deux fois moins d'achats que la moyenne canadienne.

Une comparaison avec la ville de LYON est intéressante à faire à ce stade de la réflexion, avec toute la prudence nécessaire dans la mesure où la ville française possède moitié moins d'habitants que MONTREAL et que certains chiffres qui la concernent datent de 1985 ⁽¹⁾.

	LYON	MONTREAL
habitants	412,276 (1985)	1 030 900 (1991)
Bibliothèques de quartier	14	23
Employés dont professionnels	272 (1/1 538 Hab.) 25 (9,2%)	466 (1/2276 Hab.) 74,6 (16,5%)
Abonnements	3 648	4 061
Livres	1 403 208 (3,4 pc)	2 689 812 (2,4 pc)
Prêts	1 712 461	4 163 496
BUDGET TOTAL	13 975 000 \$ (30 49 \$ PC)	28 100 000 \$ (26 25 \$ PC)

Après cette présentation chiffrée, assez parlante en soi, évoquons la structure administrative.

⁽¹⁾ SAVARD, Réjean - Les bibliothèques publiques en France : points de comparaison avec le Québec. EBSI, Montréal, 1992. (à paraître)

B - DESCRIPTION ADMINISTRATIVE

Il convient, pour mieux comprendre la situation administrative de la Bibliothèque Municipale de MONTREAL, de se placer sur un plan général. L'état des bibliothèques publiques en 1960 au Québec inspire un constat accablant. Il existe un sous-développement effarant dans ce secteur culturel par rapport aux bibliothèques anglo-saxonnes. En 1959, une loi sur les bibliothèques publiques permet de créer une direction spécifique au Ministère des Affaires Culturelles, direction qui cherche à obtenir la participation des collectivités locales et à faire reconnaître une responsabilité municipale en matière de bibliothèques publiques. Cette responsabilité est officiellement reconnue par l'article 471 de "la loi des cités et villes" datant du 1er mars 1987 qui laisse aux villes le soin d'organiser le service public des bibliothèques. L'article dit :

"Le conseil peut faire des règlements pour établir et maintenir dans la municipalité des bibliothèques publiques gratuites, associations de bibliothécaires, institutions d'artisans, salles de lecture et musées publics pour des fins historiques, littéraires, artistiques ou scientifiques ou pour aider à l'établissement et au maintien de ces institutions dans la municipalité ou les municipalités adjacentes, aux conditions imposées par la municipalité". La loi, en définitive, apparaît très générale et laisse toute latitude aux municipalités.

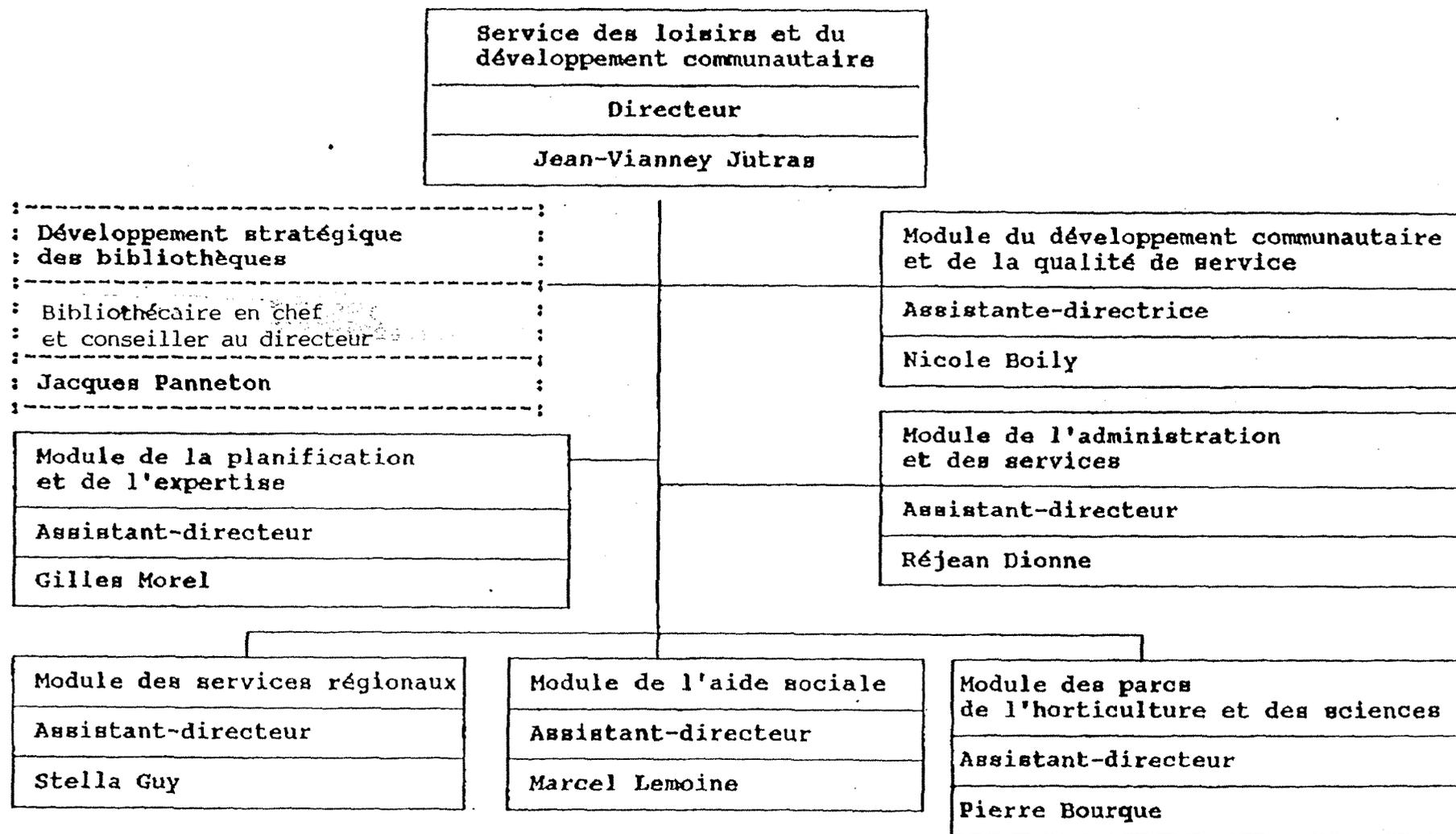
Ainsi le Québec a développé depuis 1960 un modèle d'organisation administrative qui lui est propre, en prenant ses distances avec les structures anglo-saxonnes. En effet, la majorité des bibliothèques publiques sont passées sous gestion municipale directe à la différence du système anglophone qui a toujours privilégié la gestion privée, confiée à des boards, conseils d'administration autonomes, indépendants des pouvoirs municipaux.

Selon Diane Mittermeyer (1), le conseil d'administration autonome de bibliothèque publique (Public library Board of Trustees) est chargé d'administrer les services de la bibliothèque, d'en planifier le développement et de s'assurer que les autorités municipales, envers qui il est responsable mais non pas placé sous son contrôle immédiat, lui procurent un support financier adéquat. Ce système traduit le souci de ne pas abandonner un tel service aux fluctuations de la vie municipale. Le conseil indépendant se fait le porte-parole et le défenseur du service pour lequel la société l'a mandaté. Au Québec, un tel porte-parole n'existe pas. L'administration comprend de un à trois paliers hiérarchiques entre le responsable de la bibliothèque et le conseil municipal, ce qui réduit l'impact des demandes.

La bibliothèque de MONTREAL est, de fait, un service municipal au même titre que l'entretien des parcs et jardins ou la gestion des bâtiments sportifs et ses agents sont tous des fonctionnaires municipaux, rémunérés par la ville.

(1) MITTERMEYER, D. - La bibliothèque publique et le milieu municipal - Documentation et bibliothèques. Oct-déc. 1989, vol 35, n°4, p.145-147.

SERVICE DES LOISIRS ET DU DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE



Faisant partie d'une municipalité de plus de 5 000 habitants, elle est déclarée bibliothèque publique autonome, c'est-à-dire qu'elle a l'entière responsabilité de l'exécution de toutes les fonctions bibliothéconomiques et à ce titre, elle tire environ 82% de ses revenus de la municipalité tandis qu'elle touche une subvention directe du Ministère des Affaires Culturelles de l'ordre de 14%.

Jusqu'en 1987-1988, la structure organisationnelle faisait d'un bibliothécaire en chef, le responsable de service commun à l'ensemble du réseau. Depuis 1988, l'organigramme des services municipaux a été profondément remanié de telle sorte que le service des bibliothèques publiques a été englobé dans un service plus large, regroupant des activités différentes, le service des loisirs et du développement communautaire dont la mission officielle est "d'offrir au public des programmes et des activités physiques, scientifiques, culturelles, communautaires, documentaires, sociales, de plein air et d'aménagement paysager en vue de l'amélioration de la qualité de vie des citoyens de MONTREAL", (cf tableau inséré).

Les conséquences de ce nouveau découpage pour les bibliothèques sont doubles :

- d'une part, les nouveaux chefs de service (directeur et assistants-directeurs) ne sont plus des bibliothécaires. En effet, si jusqu'à avril 1991, l'assistant-directeur du Module de la planification et de l'expertise était le bibliothécaire en chef, depuis cette date, le poste a été confié à un gestionnaire qui assume la direction hiérarchique des activités. Le bibliothécaire en chef est devenu expert-conseil auprès du directeur, chargé de certains dossiers d'orientation et de développement du réseau.

- d'autre part, l'administration du réseau des bibliothèques s'est scindée en deux parties : d'un côté, se trouve le Module de la planification et de l'expertise qui regroupe quatre divisions, la division du traitement documentaire, la division de l'expertise et des services documentaires, la division des systèmes de gestion documentaire et ce qui nous intéresse tout particulièrement, la division de la Bibliothèque Centrale.

Depuis avril 1992, la division de l'expertise documentaire aux régions a été rattachée à la division de l'expertise documentaire pour former la division de l'expertise et des services documentaires. En janvier 1993, il est prévu une nouvelle fusion. La division des systèmes de gestion documentaire deviendra une section placée à l'intérieur de la division du traitement documentaire. Le service multilingue dépendra, pour sa part, de la division de l'expertise.

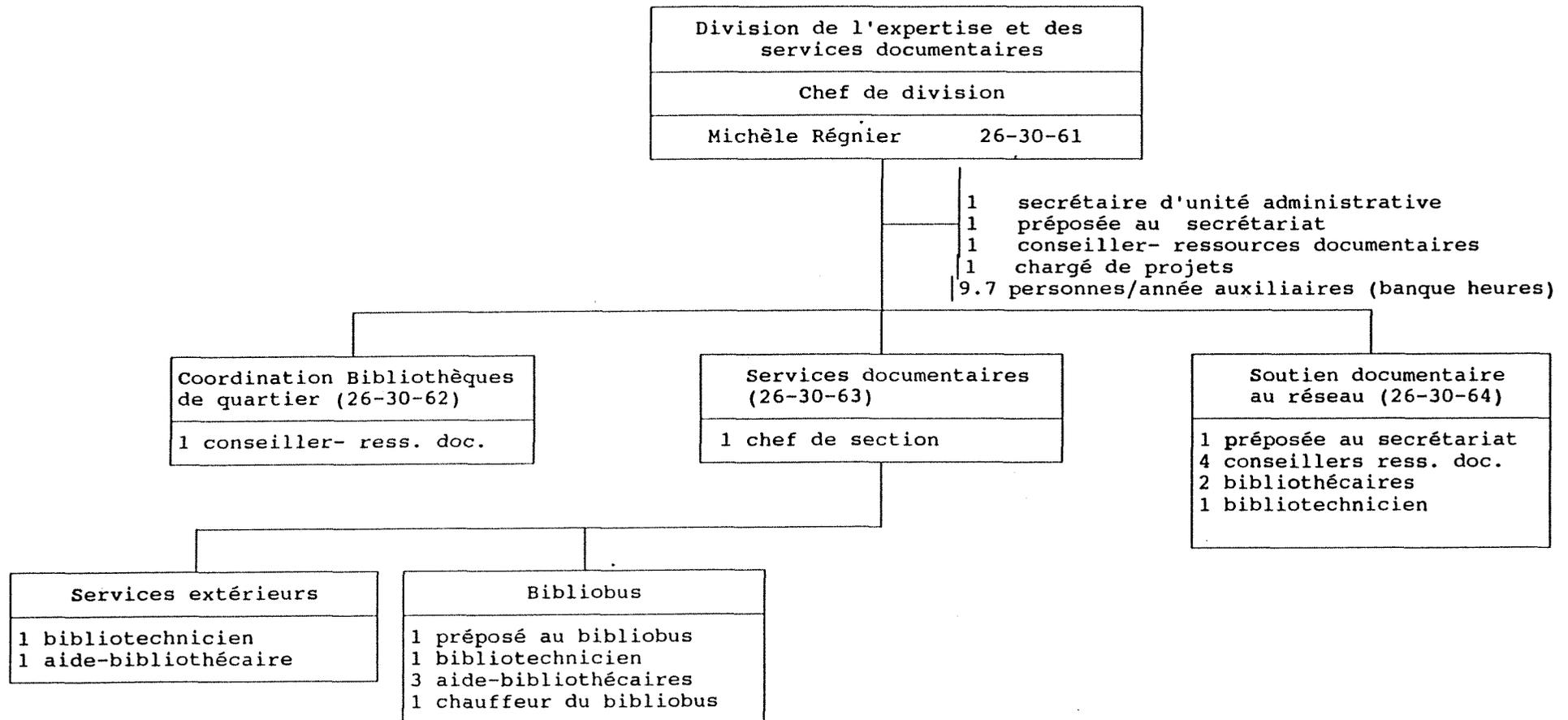
De l'autre côté, figure le Module des services en arrondissement (appelé jusqu'en août 1992 Module des services régionaux), chargé, entre autres, de la gestion des bibliothèques de quartier par l'intermédiaire de neuf surintendants, responsables administratifs d'arrondissement, et de gérants chargés de ce dossier.

En proposant cette réforme, l'administration municipale voulait insister sur une définition plus précise des missions de chaque service, en vue d'améliorer les services rendus en les rapprochant des quartiers...

Service des Loisirs et du développement communautaire

Module Planification et expertise

Division de l'expertise et des services documentaires



L'analyse des missions de chaque module permet de se rendre compte qu'actuellement, la gestion fonctionnelle et la gestion opérationnelle des bibliothèques de quartier dépendent de deux modules différents et que, en outre, l'autorité hiérarchique immédiate des bibliothèques de quartier est différente de celle de la Bibliothèque Centrale.

ROLE DES MODULES

Le Module de la planification et de l'expertise dispose d'une autorité fonctionnelle à propos de l'orientation générale du réseau, de la politique de développement, des programmes, des normes et des méthodes. Il est responsable, en outre, du contrôle de la qualité des services, du développement des systèmes documentaires pour l'ensemble des bibliothèques, de la chaîne de traitement documentaire centralisée, de la promotion et de l'animation documentaires, du développement des collections, de la formation du personnel et d'une façon générale de l'encadrement et soutien professionnel aux régions administratives (bibliothèques de quartier). Il a en charge le développement physique du réseau (programme d'architecture), la coordination des relations extérieures avec le Ministère des Affaires Culturelles, les institutions et les services documentaires et il s'occupe aussi des services extérieurs comme le prêt de collection en institution, le prêt par courrier (bibliothèque-courrier), le prêt à domicile (biblioroute). Il est dépositaire du biblioservice multilingue pour l'ensemble du territoire québécois, il assure l'expertise pour les bibliothèques de quartier et enfin, il gère les équipements à portée métropolitaine comme la Bibliothèque Centrale, ses annexes et le bibliobus, (cf tableau inséré).

Le Module des services en arrondissement, quant à lui, assure pour les neuf anciennes régions administratives devenues neuf arrondissements, la bonne marche opérationnelle des vingt-trois bibliothèques de quartier (cf tableau inséré), c'est-à-dire la gestion de la prestation de service, compte-tenu des normes et directives émises par le Module de la planification et de l'expertise, la gestion des ressources humaines, financières et matérielles, une partie du choix de la documentation (depuis le début 92, le choix des ouvrages français a été délégué aux bibliothécaires de quartier), la participation à l'identification et à l'analyse des besoins et à la formulation des objectifs. Enfin il veille à ce que les bibliothèques soient considérées comme une ressource en interaction avec les autres ressources régionales et contribue à leur intégration dans les quartiers et à l'harmonisation de leurs interventions dans le milieu en multipliant les contacts entre les bibliothécaires et les intervenants régionaux.

Les bibliothèques de quartier offrent un service de consultation et de prêt de documents orientés vers les parutions récentes, le livre pratique et le roman ainsi que des services plus récents tels que les supports audiovisuels, postes d'écoute de musique, collections de cassettes pour prêt à domicile, cours de langues sur cassettes, collections de livres adaptés aux analphabètes fonctionnels, service de visionnement de vidéos documentaires et activités d'animation.

En vérité, l'existence de ces deux modules, cette structure à double responsabilité qui conduit à une administration bicéphale, entraîne une certaine complexité dans la gestion des services.

A l'heure actuelle, les efforts de cohérence du réseau, l'interface fonctionnelle entre les différentes composantes, en particulier la Bibliothèque Centrale et les bibliothèques de quartier, sont assurés grâce à l'existence d'un hyper-service technique centralisé situé rue d'Iberville, dans des locaux neufs et spacieux regroupant la *division du traitement documentaire*, c'est-à-dire, les acquisitions, le catalogage et l'analyse documentaire, la préparation matérielle des documents, la collection-ressource, et le biblioservice multilingue ; la *division des systèmes de gestion documentaire* s'occupant du chargement de la base de donnée *Merlin*, de la rétroconversion des collections et de l'informatisation du réseau et la *division de l'expertise et services documentaires* qui gère le soutien documentaire au réseau (publication des plaquettes de lecture, de guides et répertoires bibliographiques, mise en place de programmes spéciaux comme le programme d'alphabétisation en 1991, listes indicatives de nouveautés, comités de lecture pour sélection des livres pour enfants, élaboration de statistiques de contrôle et d'évaluation, recherche en bibliothéconomie et développement de services nouveaux).

Le service de l'expertise documentaire prend en charge aussi la coordination avec les bibliothèques de quartier tout comme les services extérieurs, le bibliobus et l'animation culturelle en bibliothèque et la promotion documentaire.

Il convient, à ce stade de la description, d'évoquer plus particulièrement l'informatisation en cours du réseau, assurée par la *division des systèmes de gestion documentaire*.

L'INFORMATISATION EN COURS

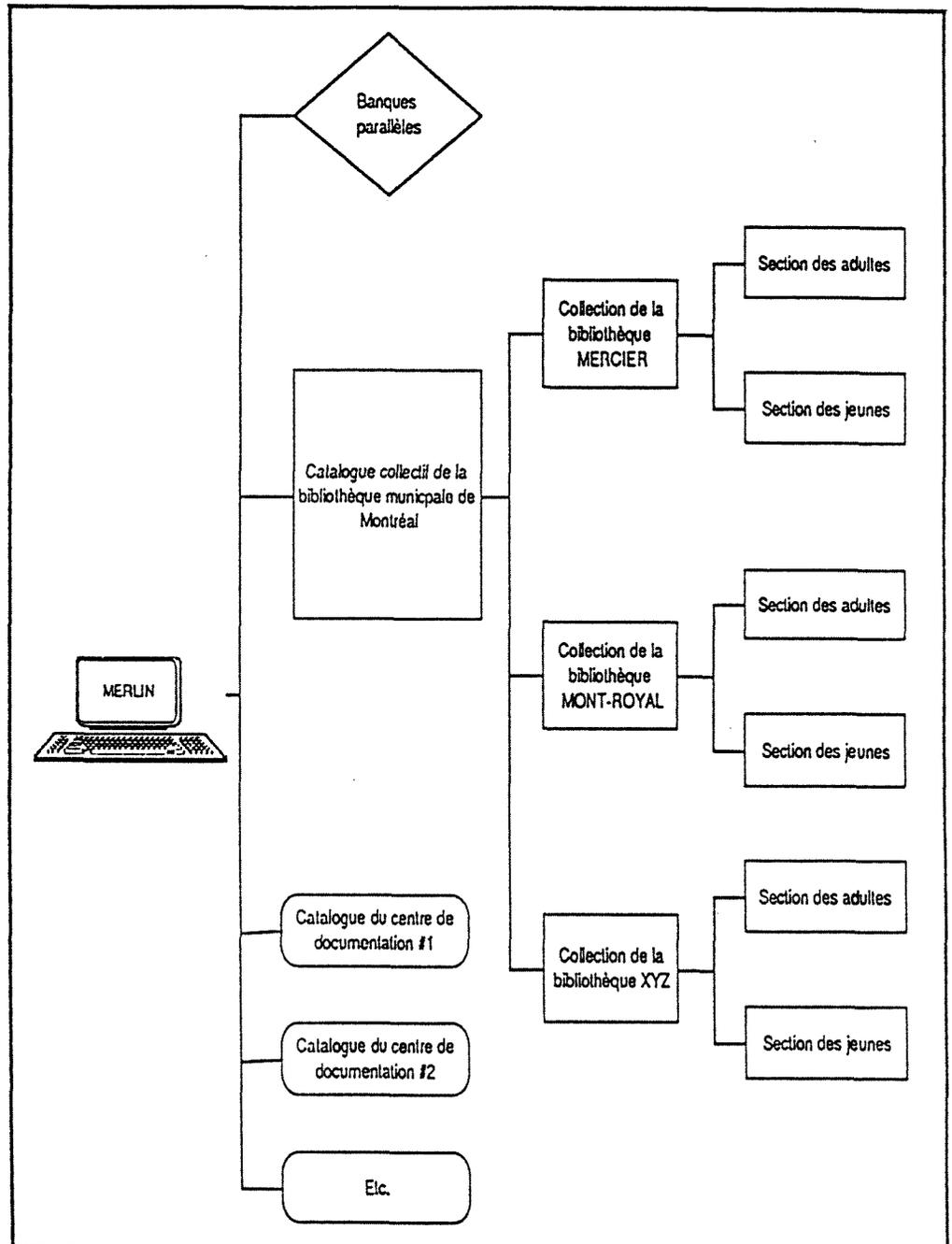
C'est seulement en février 1987, que débutèrent les premiers travaux concrets en vue de l'automatisation de la Bibliothèque Municipale de MONTREAL, qui reposait jusqu'alors sur un système entièrement manuel, ce qui peut sembler incroyable quand on connaît l'importance du réseau et l'avance informatique du continent nord-américain...

Après avoir procédé à la rédaction de 450 critères d'évaluation en tenant compte des demandes de professionnels, il a été publié un cahier des charges très rigoureux, permettant de lancer en janvier 1990 un appel d'offre pour l'obtention d'un logiciel intégré de gestion documentaire.

Deux des critères fondamentaux étaient l'utilisation de la langue française et du format Marc canadien pour les notices catalographiques.



Il sera éventuellement possible de consulter les fichiers de différents centres de documentation municipaux ainsi que des banques de données diverses en plus des fichiers de la bibliothèque, et ce, à l'intérieur d'une même session d'interrogation.



Structure des banques de données interrogeables à l'aide de MERLIN

C'est finalement le logiciel *Multilis* avec le matériel *digital* qui a été retenu parmi les six logiciels pré-sélectionnés et dès lors, le programme d'automatisation du réseau a pu commencer avec l'informatisation de deux bibliothèques-pilotes *Mercier* et *Mont-Royal*, au cours de l'année 1991, (cf tableau inséré). L'accès direct à la base de données du réseau, *Merlin*, a pu s'effectuer en octobre 1991. Celle-ci comporte à présent tous les titres acquis depuis 1980, à l'exclusion de ceux de la Centrale. Un catalogue collectif a pu ainsi voir le jour.

Pour l'année 1992, la rétroconversion des collections des bibliothèques *Côte des Neiges* et *le Prévost*, commencée au printemps, doit s'achever en octobre. Un projet d'accélération a été déposé récemment auprès des autorités administratives, prévoyant la couverture informatique de tout le réseau pour fin 1995, mais, en cette période de récession économique, le coût d'un tel programme est élevé et il est raisonnable d'envisager la fin du siècle comme date-butoir. Actuellement seuls la recherche documentaire, le prêt et le catalogage sont informatisés. Les acquisitions le seront fin 1992.

Pour conclure cette partie descriptive sur le réseau, évoquons les propos de François Séguin qui affirme que la ville de MONTREAL ne pouvait pas choisir une situation plus mal adaptée à l'exigence de rationalité, quant à la structure administrative. Selon lui, la Bibliothèque Municipale devrait constituer une seule unité administrative, qui plus est spécifique à l'intérieur de l'administration municipale. Sans polémiquer davantage, venons-en au cas de la Bibliothèque Centrale.

II. LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE

Il convient, avant de s'interroger sur la place de la Centrale dans le réseau, d'en faire une description matérielle et administrative.

A - Description matérielle :

La Bibliothèque Centrale comprend différents bâtiments qui ont été aménagés au cours du temps en raison de l'accroissement des collections. L'édifice principal, construit en 1917 et qui correspond à la mise en service de la bibliothèque, d'une superficie actuelle de 4 483 m², a été complété en 1978 par le bâtiment de la cinémathèque-phonothèque et en 1984 par la Centrale annexe aménagée dans un immeuble d'habitation, sans parler du centre de ressources documentaires, rue d'Iberville et des entrepôts situés rue Fleury. Il en résulte une certaine dispersion qui n'est pas sans conséquence, comme nous le verrons. Le total de la superficie accessible se monte à 6 160 m², ce qui compte-tenu de l'importance des collections et du nombre d'habitants apparaît faible.

Le bâtiment principal révèle une architecture imposante et majestueuse mais l'agencement des salles ne répond guère à l'usage d'une bibliothèque moderne. Malgré une volonté évidente d'utiliser au maximum l'espace, beaucoup de place se trouve perdue, en particulier à cause de l'énorme hall central qui ne contient que les fichiers ou presque...

Les salles des départements sont de toute évidence à l'étroit et le nombre de places assises pour les usagers est considérablement restreint. Malgré cette pénurie de place qui se retrouve aussi dans les magasins à l'arrière, il faut parvenir à loger des collections importantes, tant par la qualité que par la quantité.

En chiffre, la Centrale-adulte, possède en collections inventoriées 340 280 volumes, 7 210 ouvrages de référence en allemand, espagnol, grec, italien, portugais et tchèque. 2 223 titres de revues et journaux, 26 419 brochures, 289 245 publications officielles 47 507 photographies et illustrations, 241 354 micro documents, sans parler des cartes, timbres, monnaies, partitions musicales et cours de langue. La Centrale-annexe contient, entre autres, 20 668 volumes et 3 486 enregistrements sonores, la Centrale-enfants, 29 906 volumes et 1 079 enregistrements sonores, la phonothèque 19 418 disques-microsillons et 5 167 compacts-disques, 15 770 documents sonores, la cinémathèque, 7 482 vidéos, 40 928 diapositives et 7 369 films en 16 millimètres, (cf tableaux en annexe).

Pour en terminer avec la présentation chiffrée, sur le plan des acquisitions, la somme de 739 379 dollars a permis l'achat en 1991 de 16 349 volumes adultes et celle de 23 834 dollars, l'achat de 1907 livres enfants. Il nous faut rajouter la somme de 187 084 dollars ayant conduit à l'octroi de 2 267 abonnements de périodiques.

En ce qui concerne les documents sonores, 6 394 CD et cassettes ont été achetés pour la somme de 202 000 dollars.

Les prévisions pour 1992 font état de l'acquisition de 13 500 livres pour adultes et 1 300 documents pour enfants pour un budget respectif de 753 400 dollars et 22 300 dollars.

Pour ce qui est du personnel de la bibliothèque Centrale précisément, il comprend en équivalent temps plein, c'est-à-dire les temps pleins augmentés des heures supplémentaires annuelles permettant d'utiliser des auxiliaires à temps partiel ou complet, un nombre égal à 21,6 bibliothécaires, à 17,5 bibliotechniciens et à 63,9 personnes de soutien, ce qui représente au total 103 personnes.

Par rapport aux 466 employés du réseau, le pourcentage de la Centrale peut paraître convenable. Mais là comme ailleurs, le manque d'agents se fait sentir, en particulier au niveau du personnel professionnel.

La Bibliothèque Centrale de MONTREAL recèle des collections inédites et uniques dans le contexte nord-américain. Elle excelle dans certains domaines comme l'histoire et la culture de la société canadienne française et la généalogie. La salle Gagnon, du nom du grand collectionneur Phileas Gagnon dont les collections ont été achetées par la bibliothèque en 1910, possède une collection de livres anciens, rares et précieux comme, par exemple, *l'intégrale des relations des jésuites* dans l'édition originale.

Le fonds Aegidius Fauteux et la collection Gariépy proposent de nombreuses photographies et portraits.

Le secteur des humanités possède, quant à lui, un riche éventail de documents d'art en particulier en théâtre et musique (collection Duquesne) mais aussi de nombreux périodiques de langue française. On pourrait citer aussi des collections de gravures et des portraits des principaux artistes et archivistes, sculpteurs, musiciens et peintres de l'école française (fonds Hubert Rousseau), une collection de 3 000 cartes postales et de planches de costumes.

Citons également la remarquable collection de journaux nationaux et internationaux dont les plus anciens sont conservés sous forme de microfilms (*New York times* depuis 1929), consultables au secteur de la référence générale.

Enfin, précisons que toutes les publications officielles des gouvernements canadien et québécois sont consultables à la section des sciences sociales et techniques.

L'inventaire des collections est d'ailleurs loin d'être réalisé totalement. Un relevé des collections non contrôlées fait état de nombreux volumes encore dans des caisses, provenant de dons successifs non traités...

En définitive, la principale force de la Bibliothèque Centrale repose sur ses collections, qui regroupent des ouvrages, périodiques, cartes, films, photographies qui n'existent qu'en exemplaires uniques sur le territoire nord-américain. En revanche, la localisation des documents n'est pas encore possible en totalité, et cela tant que dureront la gestion manuelle des fichiers et l'absence de catalogue informatisé. Là plus qu'ailleurs, la nécessité d'automatiser la gestion documentaire se fait cruellement ressentir. La date avancée par les responsables est celle de 1994, mais compte-tenu de la situation disparate du traitement documentaire actuel, la rétroconversion qui suppose une uniformisation des données catalographiques s'annonce longue et difficile... Après cette présentation matérielle, évoquons la situation administrative de la Centrale.

2 - Description administrative :

En 1978-1979, la Bibliothèque Centrale a connu une réforme interne visant à restructurer les services : cinq départements ont alors été créés, correspondant à des grands domaines du savoir, puis en 1990 un remaniement administratif a eu lieu en vue de réaliser un regroupement des départements en sections.

Actuellement les quatre sections de la Centrale sont la section des services collectifs, la section de la salle Gagnon, la section des humanités et de la référence générale et la section des sciences sociales et des sciences techniques.

Chaque département comprend deux équipes pour assurer la continuité du service (ouverture étendue de 9 Heures à 22 Heures). Chaque équipe est constituée d'un bibliothécaire de référence, d'un bibliotechnicien et d'un aide-bibliothécaire.

Les sections ont à leur tête un bibliothécaire responsable et ces chefs de section sont à leur tour placés sous la direction unique d'un conservateur, chef de division.

La section des services collectifs s'occupe du prêt entre bibliothèques, c'est-à-dire des demandes internes vers l'extérieur du réseau, de la gestion manuelle des cartes d'abonnements pour les vingt-trois bibliothèques non encore informatisées, de l'interface avec la division du traitement documentaire et de la cohérence d'une politique de soutien aux bibliothèques de quartier. Il convient de préciser que les prêts ne peuvent se faire qu'à partir des collections propres à la Bibliothèque Centrale, vu l'absence de catalogue collectif mais en revanche, ces prêts vers l'extérieur sont facilités car dès à présent, les fiches catalographiques de la Centrale sont informatisées et envoyées dans le catalogue collectif du Canada, Dobis...

- La section de la salle Gagnon est un département spécifique qui s'occupe principalement de référence généalogique et à ce titre possède un nombre important de répertoires d'actes officiels canadiens (baptêmes, mariages...) de registres d'état civil des paroisses du Québec, de greffes de notaires et autres canadians soit sous forme papier, soit en microfilms.

- La section des deux départements sciences sociales et sciences techniques possède, elle aussi, de nombreux répertoires et livres de référence, en particulier sur les sociétés et entreprises nord-américaines et européennes (Moody's international, Thomas register...)

Enfin, la section regroupant le département des humanités et celui de la référence générale est la plus conséquente. Le département des humanités possède une collection de monographies et périodiques en français, unique en Amérique du Nord dans des domaines aussi vastes que la religion, la philosophie, l'éducation, la linguistique, la littérature, les arts et l'histoire-géographie. Chaque domaine est mis en valeur par des ouvrages de référence variés, tant en langue française qu'en langue anglaise, tels que par exemple *le dictionnaire universel de la peinture* en sept volumes, *l'encyclopédie de la musique au Canada*, *le dictionnaire des oeuvres du Québec* ou *encyclopédia of world Art en dix-sept volumes*, *Macmillan encyclopedia of Architects*, *motion picture guide*, *Oxford companion to the theater*, ou *contemporary Authors*...

La référence générale s'occupe plus précisément des sujets Dewey classes 0 et 1, informatique, journalisme, muséologie, bibliothéconomie et offre aux usagers des ouvrages généraux en de nombreuses langues et la consultation de journaux de tous les pays, sur papier ou microfilms.

Le service de référence fonctionne essentiellement par téléphone. La référence générale répond aux questions relevant de sa compétence, ou transmet les demandes plus pointues aux départements concernés. Les réponses sont envoyées oralement ou par fax et télécopies, moyennant un paiement.

En principe, les demandes peuvent émaner aussi bien du réseau des bibliothèques de quartier que des usagers individuels ou des organismes publics et privés tels que Radio-Canada, l'office du film, l'encyclopédie Grolier où les services municipaux, les universités..., de l'intérieur du Canada ou parfois de l'étranger (Etats-Unis)...Jusqu'ici, il convient de préciser que la demande des bibliothèques de quartier est restée limitée et ponctuelle car il n'existe aucun contrat leur permettant d'obtenir une réponse prioritaire. Dans la pratique, les usagers sont envoyés directement à la Centrale, si leurs questions sont trop spécialisées.

Une politique de service visant à réorganiser la référence, vient cependant d'être mise sur pied, à la demande de la direction, et serait applicable à l'automne 1992. Dorénavant, les bibliothécaires de quartier pourront disposer d'un formulaire spécial sur lequel la demande sera inscrite avec précision et qui sera aussitôt adressée à la Centrale par télécopieur. Le client recevra un appel d'un bibliothécaire de référence dans les vingt-quatre heures. La question sera traitée dans l'ordre des priorités comme si l'utilisateur se présentait lui-même, rue Sherbrooke...

Pour en terminer avec la référence générale, signalons l'existence d'un service de télé référence, créé en 1983, fonctionnant à la demande et payant. Le logiciel de communication, Procomm +, permet de se connecter automatiquement sur des serveurs tels que Dialog, Infoglobe ou S.D.M., etc... L'utilisation, réservée aux bibliothécaires, est ainsi grandement facilitée et les demandes peuvent être rapidement et majoritairement satisfaites. Il faut préciser, cependant, que ce service reste encore trop "confidentiel", confiné, à l'écart, dans un local étroit...

En définitive, la départementalisation de la Bibliothèque Centrale, opérée en 1978-1979 a permis de dynamiser et de renforcer le prêt, en créant l'accès libre à la partie la plus vivante des collections, elle a conduit aussi à une meilleure spécialisation de la référence et à un développement plus adapté des collections. En revanche, elle a pu causer une dispersion dans la prise en charge du public, au niveau de l'accueil et de l'orientation, et une difficulté de coordination entre les services.

Quoi qu'il en soit, ce modèle de structure interne semble avoir prévalu à de nombreux endroits, si l'on en croit les propos de David Henington ⁽¹⁾ : "The concept of public library departmentalization has been effectively tried in a number of variations through the years and has been accepted as the best way to handle large volumes of material and growing requests in greater depth in a better way".

⁽¹⁾ HENINGTON, D. - The developing patterns of main library organization. April 1972, vol.20, n°4, p. 648.

Pour en terminer avec la présentation administrative, évoquons les services que la Bibliothèque Centrale offre actuellement aux autres bibliothèques du réseau et au public en général.

La première mission est le service de référence. Celle-ci est une relation d'aide personnelle, fournie en réponse à un besoin d'information, le plus rapidement et au meilleur coût possible, que la demande soit faite sur place, par téléphone ou par lettre. Chaque département possède un bibliothécaire de référence (et un seul en un même moment !) qui agit comme agent de recherche spécialisé. Grâce à ses collections acquises au cours des années, la Bibliothèque Centrale représente la source documentaire principale du réseau. A titre indicatif, en 1987, le personnel de référence de la Centrale a répondu à 274 625 demandes de recherches simples ou complexes...

Le deuxième service est celui du prêt. L'inscription au prêt exige une carte d'abonné qui est gratuite pour les résidents de la Ville de MONTREAL et payante pour les non-résidents. D'une part, il s'agit d'assurer les prêts en réponse à la demande des usagers du quartier, d'autre part, la Centrale doit apparaître comme la bibliothèque-ressource pour les documents qu'elle est seule à posséder. Encore faut-il que chaque citoyen montréalais, et a fortiori n'importe quel quidam, puisse connaître à distance le contenu des collections ! L'informatisation des fichiers et l'émergence d'un catalogue collectif permettront cela, dans un avenir plus ou moins proche. Signalons qu'il existe néanmoins un service de localisation des volumes et périodiques qui s'effectue par téléphone.

Le prêt, actuellement, est soit un prêt externe à domicile de livres, revues, cassettes, disques ou posters ou location de best-sellers, de films et de diapositives pour ce qui concerne la vidéothèque, soit un prêt interne pour l'utilisation sur place de dictionnaires, encyclopédies, ouvrages de référence, journaux, microfilms et microfiches, pour le visionnement de vidéos, l'écoute de cassettes et disques de langues, ou un prêt collectif destiné à certaines institutions.

Le service de prêt se voit complété par quelques services parallèles tels que la réservation des documents par téléphone et leur mise de côté, le renouvellement du prêt par téléphone et le retour universel qui permet de récupérer des documents empruntés dans l'une ou l'autre des vingt-cinq bibliothèques du réseau (sauf Métro Mac Gill et Phonothèque). Environ 20 000 volumes ont été reçus et traités en 1991 par la Centrale, en provenance du réseau, et redistribués par un service de transport municipal.

Le dernier service que la Bibliothèque Centrale doit assurer est celui de la conservation. A la différence des bibliothèques de quartier dont le but est l'actualisation des collections, la Bibliothèque Centrale exerce une fonction de conservation pour des raisons qui tiennent surtout à son histoire. En raison de la rareté, voire de l'exclusivité de ses fonds dont certains remontent au siècle dernier, elle se doit de préserver pour les générations futures le patrimoine québécois qu'elle détient, elle se doit de mettre en valeur les livres rares et précieux qu'elle a acquis au fil du temps, devenant ainsi un foyer de la culture francophone en Amérique.

A cela s'ajoute la mission officielle spécifique de conserver tous les documents officiels des gouvernements québécois et canadiens.

En définitive, la description du réseau municipal montréalais nous permet d'en mesurer l'ampleur, tant en nombre de bibliothèques qu'en terme de collections. Parallèlement à cette évidence, il est possible de deviner des carences et des faiblesses à la fois fonctionnelles et structurelles, que la troisième partie va analyser en prenant pour cadre la Bibliothèque Centrale.

CHAPITRE III

REGARD SUR LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE

DE MONTREAL : PROBLEMATIQUE

L'analyse du cas "Bibliothèque Centrale de MONTREAL," nous conduit à sérier les problèmes en définissant les faiblesses externes (ayant pour cadre le réseau tout entier), puis les contraintes internes à la bibliothèque avant d'en arriver à l'exposé de solutions ou recommandations.

I. UN MANQUE DE RAYONNEMENT : LE RESEAU ECLATE ?

A la lecture des articles et écrits sur la conception d'un réseau municipal, objet de la première partie, et d'après les modèles américains en la matière, la Bibliothèque Centrale apparaît en général comme l'élément dynamisant, dont le rayonnement, en terme de services rendus à la fois aux succursales et aux usagers de la grande cité (metropolitan area), constitue une des caractéristiques principales.

Si réseau il y a, c'est parce qu'une unité principale fédère le groupe des bibliothèques-membres, donne l'impulsion nécessaire à la coopération et agit comme bibliothèque-ressource à divers titres, non seulement par la diffusion active et systématique de ses collections vers d'autres bibliothèques, dans et hors-réseau, mais aussi par la qualité, la rapidité et la diversité de ses services de référence... La Centrale est le centre nerveux du réseau, l'élément duquel s'effectuent des échanges constants avec les succursales. Des rapports de complémentarité et d'interdépendance s'instaurent pour le bénéfice de tous. Il ne suffit pas d'être associé à la même entité administrative, en l'occurrence les Bibliothèques Municipales de MONTREAL, encore faut-il traduire cette relation en terme de volonté mutuelle d'échange et de coopération.

De leur côté, les succursales ou bibliothèques de quartier doivent solliciter la Centrale, être à l'écoute des services qu'elle propose et rechercher avec elle un mode de fonctionnement reposant sur une politique contractuelle et révisable. En effet, rien en ce domaine n'est jamais définitivement acquis mais vivre en réseau suppose, au delà de l'utilisation de certains moyens techniques, une volonté farouche de partager et de surcroît d'accepter les remises en question... Ce principe est tout aussi essentiel pour un système municipal, dont la structure repose souvent sur une habitude historique, qui risque parfois de dispenser les professionnels responsables, d'un effort salutaire..

Ce long préambule nous permet d'affirmer que le réseau montréalais ne répond pas, à l'heure, actuelle à toutes ces exigences.

Au contraire, et pour reprendre une expression de Evelyne Dupessey (1), il se définit davantage par son éclatement que par son unité. Loin de pouvoir exercer un rayonnement fédérateur, la Bibliothèque Centrale n'entretient avec les bibliothèques de quartier qu'un rapport ténu, ce qui fait dire à certains membres du personnel, à juste titre, que le réseau n'existe qu'en apparence... Les raisons de cette situation s'expliquent à la fois par des facteurs externes à la Centrale et par l'existence de contraintes internes qui l'affaiblissent et l'empêchent de jouer le rôle moteur qui lui incombe.

A - Les facteurs externes

Rappelons d'abord que le réseau Bibliothèque Municipale de MONTREAL est constitué depuis la réforme de 1987-1988 de deux macro-structures opérationnelles, ayant une certaine indépendance l'une de l'autre, le Module de la planification et de l'expertise documentaire, gardant sous son contrôle la Bibliothèque Centrale et le Module des services en arrondissement prenant en charge, entre autres, les bibliothèques de quartier. Si le souci, au départ, de vouloir rapprocher des quartiers les services de loisirs peut sembler légitime, il n'en reste pas moins vrai qu'une telle séparation administrative rend plus difficile encore l'intercommunication et la coopération active, en créant deux blocs, avec d'un côté la Centrale, de l'autre le réseau de bibliothèques de quartier. Comme le dit poétiquement un bibliothécaire de la Centrale, la situation actuelle fait penser à "l'image de deux solitudes embarquées sur le même navire".

Précisons qu'à l'époque de la réforme, les milieux concernés par le bibliothéconomie ont réagi devant ce risque de dislocation du réseau. Lors des audiences publiques organisées par la commission permanente du développement culturel, créée en 1987, dont la mission était de présider à l'examen des orientations municipales dans le domaine culturel, les intervenants ont manifesté leurs appréhensions, quant aux possibilités d'effets négatifs de la réforme sur le fonctionnement et la consolidation du réseau de la Bibliothèque Municipale de MONTREAL. Les principales craintes concernaient le partage des responsabilités entre deux modules, subdivision qui risquait, selon les auteurs des propos, de mettre en péril l'existence même du réseau par son éclatement et son éloignement du pouvoir décisionnel et d'affecter l'ensemble du système documentaire. Il semblerait que ces craintes n'aient pas été complètement dénuées de fondement si l'on en juge par la situation présente. Actuellement, la Centrale est plutôt perçue comme un service à part et non pas comme l'élément-clé du réseau, elle ne parvient pas à jouer son rôle de leadership. De plus, dans ce système éclaté, il n'est prévu aucun contact étroit entre les personnels des deux milieux, c'est pourquoi, il ne peut se créer une bonne connaissance réciproque des cultures organisationnelles et des contraintes de fonctionnement ni un contact étroit entre membres du personnel...

1 DUPESEY, Evelyne. Projets de construction et développement en réseau pour les bibliothèques publiques de Saint-Etienne et Montréal. Dess, ENSB, 1991.

L'absence de réunions interprofessionnelles et d'échanges directs entre ces deux composantes de la Bibliothèque Municipales de MONTREAL est tout à fait significative du "hiatus" existant au sein du réseau. Certes, une interface fonctionnelle est prévue grâce au rôle joué par la division de l'expertise documentaire mais on saisit d'emblée les limites de sa compétence administrative et donc les difficultés qu'elle rencontre par rapport à sa marge de manoeuvre, quand on sait que les décisions fonctionnelles concernant les bibliothèques de quartier sont tributaires de la politique suivie par le module de tutelle, qui n'est pas forcément préoccupé par la cohérence du réseau bibliothèques, alors que ses attributions le conduisent à s'occuper des autres équipements comme les arènes ou les piscines et lui donnent une vision plus globale des problèmes...

Ceci étant dit, aucun intermédiaire, aussi actif soit-il, ne peut remplacer une confrontation directe entre professionnels de la Centrale et professionnels des bibliothèques de quartier et ce genre d'initiative n'existe pas à l'heure actuelle. L'existence de deux modules hiérarchiques n'explique pas à elle seule l'absence de concertation. Il semble que le hiatus dont nous avons parlé existait déjà, à un moindre degré, avant la réforme administrative. La mauvaise connaissance inter-milieu s'explique aussi par des facteurs humains et historiques.

En ce qui concerne l'aspect humain, le brassage du personnel n'est-il pas trop peu fréquent ? Le passage d'une unité à l'autre ne semble pas de règle... Le fait d'être longtemps dans un même endroit ne favorise pas, là comme ailleurs, la compréhension des autres milieux et peut faire naître des préjugés... On perçoit davantage les avantages accordés aux autres et les inconvénients de sa propre situation. Il est paradoxal de constater que dans un monde de communication qu'est celui des bibliothèques, l'information passe mal et génère des malentendus...

Quant au plan historique, on notera que le choix politique, au cours de la dernière décennie, a préféré mettre l'accent sur les quartiers, aidé en cela par l'apport financier important que représentait le plan Vaugeois. De nouvelles bibliothèques, attrayantes, spacieuses, et fonctionnelles comme *Mercier* et *Côte des neiges* par exemple, ont vu le jour. Cette emphase sur certains bâtiments de quartier s'est affirmée au moment où la Bibliothèque Centrale essayait tant bien que mal de relocaliser une partie de ses collections grandissantes, en créant des annexes dispersées.

De toute évidence, la Bibliothèque Centrale n'a pas connu les mêmes opportunités que ses petites soeurs du réseau, pour diverses raisons que nous ne développerons pas ici, elle a accumulé du retard dans son développement matériel si bien que la coupure s'est encore accentuée... Faute de moyens spécifiques, la Centrale n'a pas connu un développement digne de son envergure, au point qu'elle se trouve aujourd'hui confrontée à des faiblesses structurelles et à des contraintes de fonctionnement préjudiciables à son dynamisme et à son rayonnement.

B - Les faiblesses et contraintes internes

La première contrainte d'envergure, déjà suggérée auparavant, est l'absence de gestion documentaire automatisée. A l'heure actuelle, la gestion documentaire s'exerce encore avec des moyens techniques traditionnels, c'est-à-dire l'utilisation de fichiers et catalogues sur support-carton, la gestion des abonnements et des prêts par système manuel (un record de travail méticuleux !) la communication interbibliothèques par téléphone, poste ou messagerie.

Tous ces facteurs ne jouent pas en faveur de la rapidité des services ! Plus encore, l'absence totale d'un catalogue informatisé a de fortes répercussions sur le repérage des collections, certaines étant, de surcroît, non inventoriées ou non indexées et sur l'amélioration de la politique d'acquisitions, en raison des lenteurs du récolement (le dernier date de 1967 !).

En outre, à cause de cette carence, la Centrale n'est pas en mesure, pour le moment, "d'irriguer" de ses documents les bibliothèques de quartier, puisque celles-ci n'ont pas la possibilité d'accéder, par le biais de l'informatique, au contenu de son catalogue, sans parler de l'impossibilité d'entrer en connexion directe avec d'autres systèmes, comme par exemple les réseaux universitaires ou le réseau des centres de documentation de la ville de MONTREAL, alors même que cette dernière liaison est souhaitée par les décideurs politiques depuis plusieurs années déjà. Pierre Roberge ⁽¹⁾ évoque, dans un article récent sur l'automatisation de la Bibliothèque Municipale, une prévision d'intégration des centres grâce à l'utilisation d'un logiciel spécifique à créer pour la future base de donnée Merlin dès 1987, au moment du lancement de l'appel d'offre...

Une autre faiblesse majeure est l'absence de toute entente officielle et systématique avec les bibliothèques de quartier pour régulariser, par des règles précises d'application, le soutien à la référence proposé par la Centrale. La consultation actuelle est tout à fait informelle et se fait au cas par cas selon les disponibilités... Il n'existe aucun contrat permettant de donner un cadre de procédure à une demande de référence. Faute de personnel à la Centrale, mais aussi de prise en compte dans l'emploi du temps d'une plage horaire plus spécifiquement consacrée aux bibliothèques de quartier, le soutien référentiel est loin d'avoir la dimension requise...

La dernière faiblesse majeure concerne, on le devine, l'insuffisance et la dispersion des locaux. Il suffit d'une seule visite, rue Sherbrooke, pour se rendre compte, à quel point la Bibliothèque Centrale se trouve installée dans des bâtiments trop étriqués et congestionnés. En effet, le bâtiment principal n'a pu faire l'objet d'aucune extension puisqu'il se trouve coincé entre les rue Sherbrooke, Montcalm et Beaudry et par des immeubles privés à l'arrière.

1 ROBERGE, Pierre. L'automatisation de la BMM : regard dans le rétroviseur. Argus. Printemps-été 92, vol. 21, n°1, p.19-25.

En ce qui concerne l'aménagement intérieur, les locaux pour des conférences et des réunions, ainsi que la salle de projection ont dû être supprimés pour laisser la place aux seuls espaces de lecture, ce qui a mis fin aux activités correspondantes. Malgré cela, les contraintes d'espace sont telles que nombre d'usagers désertent l'institution. Des tables de lecture, installées dans des secteurs où la surveillance est difficile, comme la plateforme circulaire au premier étage du hall central posent la problème de la sécurité des documents. Actuellement, vu l'encombrement des salles, toute addition de personnel ou d'équipements est impossible...

Au rythme où vont les nouvelles acquisitions, les mesures prises dans les années 80 concernant les magasins et la location d'entrepôts seront bientôt dépassées...

Enfin, il faudrait évoquer les conditions générales de contrôle du climat interne qui ne répondent à aucun standard moderne ainsi que les systèmes de sécurité en cas d'incendie : les rayonnages en bois travaillé sont admirables sur le plan esthétique mais quelle belle nourriture pour un feu vorace ! Sans verser dans le catastrophisme aigu, il y a de quoi frémir.

En ce qui concerne la création de bâtiments annexes, on peut dire que l'adjonction d'espaces a permis de déverser ailleurs le trop plein mais au prix de la dispersion des collections. Une solution hybride a été retenue à ce sujet. D'une part, on a séparé certains supports du reste des documents en créant une localisation spécifique : c'est le cas pour les collections audiovisuelles qui ont été rassemblées dans un bâtiment spécial regroupant la phonothèque et la vidéothèque-cinémathèque, ce qui ne va pas sans poser des problèmes de fonctionnement (par exemple, impossibilité pour un usager d'avoir en un même lieu tous les documents sur un même thème). D'autre part, on a choisi de conserver une variété de documents ensemble comme les monographies et les revues, mais en ne gardant sur place que la partie la plus utilisée ou la plus actuelle en exportant le reste vers des entrepôts ou des magasins éloignés, ce qui peut là encore présenter de graves inconvénients pour un public plus spécialisé, ayant besoin d'un aperçu historique dans le cadre d'une recherche précise.

Toutes ces situations fragmentées font subir aux usagers des délais pour accéder aux documents, sans parler de l'énergie perdue par le personnel qui pourrait se consacrer davantage aux services de référence plutôt que d'être occupé par ces tâches ingrates de repérage des documents. En définitive, l'ensemble des insuffisances relevées précédemment montre que la Bibliothèque Centrale est dans l'incapacité matérielle de pouvoir répondre à la demande potentielle, que l'offre actuelle est en deçà des prestations fournies habituellement par une unité de cette importance.

Dans ces conditions, la tâche de soutien au réseau qui lui incombe ne peut atteindre une dimension suffisante pour entraîner les bibliothèques de quartier dans le sens d'une coopération active et efficace.

Dans le cas de MONTREAL, le problème d'espace à la Centrale a eu pour conséquence qu'en 1980, l'administration générale du réseau et les services techniques ont été retirés du bâtiment principal pour être relocalisés rue d'Iberville, ce qui a signifié le début d'une désintégration qui s'est encore renforcée par la création en 1988-1989 du centre de ressources documentaires, destiné à absorber le trop plein des collections et installé à l'écart du public, avec les services techniques. Là encore, on peut parler de dispersion.

Loin de se renforcer, la Centrale est obligée de réduire ses prérogatives et ses fonctions, de disperser ses fonds, de ralentir son rythme d'activités... Confrontée à de telles difficultés, elle ne parvient pas à définir le rôle qu'elle doit jouer dans le réseau, elle ne réussit pas à remplir totalement les obligations de service public auxquelles elle est astreinte, selon sa vocation. Tout se passe comme si la Bibliothèque Centrale était en train de perdre son identité.

A ce sujet, citons un passage du rapport de la commission permanente du développement culturel ⁽¹⁾, déposé en janvier 1990, et qui, à propos d'une éventuelle relocalisation, affirmait : "Il importe aux membres de la commission que le rôle et les fonctions de la Bibliothèque Centrale comme institution soient clairement définis". En effet, par delà les problèmes matériels et humains qui doivent être pris en compte, sans doute serait-il judicieux que les missions de la Bibliothèque soient repensées avec l'ensemble des professionnels du réseau, afin qu'elle puisse retrouver une raison d'être, pour elle-même et pour le réseau tout entier !

Aussi, les tentatives de réponse, proposées dans la suite de l'étude, en vue d'améliorer la situation passeront-elles au préalable par une redéfinition des principales missions, avant d'en arriver à l'exposé de solutions stratégiques générales puis de solutions techniques et de recommandations de nature administrative et politique.

II. PROPOSITIONS DE REPONSE AUX DIFFICULTES ACTUELLES DE LA BIBLIOTHEQUE CENTRALE

Avant d'envisager les moyens, évoquons les objectifs à atteindre pour la Bibliothèque Centrale, unité principale et service public spécifique d'une ville à vocation internationale comme MONTREAL...

¹ - Le réseau des bibliothèques municipales de la ville de MONTREAL. Rapport au conseil municipal.

A - Objectifs à atteindre

D'une façon générale, la démarche clientèle, vis-à-vis des citoyens du grand MONTREAL se doit d'être la plus ouverte possible. Il faut attirer un public large, éclectique en ciblant des groupes particuliers comme, par exemple, les communautés culturelles et ethniques, ou les gens d'affaire, mais aussi de nouvelles catégories d'usagers qu'il conviendrait de définir.

L'institution sera à la fois un forum d'échanges et de loisirs, et un lieu actif de culture, d'information et d'éducation. Outre les services classiques, une bibliothèque de cet acabit doit proposer également des activités culturelles telles que expositions, spectacles, rencontres d'écrivains, animations diverses autour du livre, audition de musique...tout cela pour mettre en valeur la richesse et la diversité des fonds documentaires, tout en développant la notion de pôle culturel vivant. Un objectif fondamental est donc de créer un centre dynamique et polyvalent, capable d'attirer et de satisfaire le plus grand nombre d'usagers, en constituant une vitrine de la diversité montréalaise. L'autre objectif essentiel, corollaire du premier, est que la Bibliothèque Centrale redevienne tête de réseau et point de jonction avec les différents équipements de la ville et ceux de l'extérieur.

Comme tête de réseau, sa mission sera d'offrir aux bibliothèques de quartier un support-expert et un soutien opérationnel en matière de référence et de repérage des documents, elle agira comme bibliothèque-ressource en proposant un accès à ses collections particulières et en permettant à tout usager, quel que soit l'endroit du réseau où il se trouve, non seulement de connaître la localisation précise et la disponibilité des documents, mais aussi de recevoir rapidement l'information dont il a besoin...

En tant que point de jonction, elle créera le lien entre les bibliothèques de quartier et les ressources documentaires québécoises, canadiennes et internationales en assurant un accès systématique aux ressources des réseaux externes et en sens inverse, en fournissant l'accès aux collections du réseau montréalais pour le bénéfice des institutions documentaires extérieures. Elle sera plus précisément, un partenaire obligé pour toutes les grandes institutions montréalaises culturelles ou scientifiques comme les théâtres, les musées, les chaînes locales de télévision et de radio mais aussi le jardin botanique, le planétarium, ou le biodôme... La nécessité d'un réel partenariat, à la fois dans et hors réseau municipal, s'impose sur la base d'ententes appropriées...

Après avoir recentré les grandes missions de la Bibliothèque Centrale, du moins celles qui avaient besoin d'un nouvel éclairage (les autres ont été évoquées dans la partie théorique sur les réseaux), étudions les moyens de parvenir à ces objectifs en présentant en premier lieu quelques notions stratégiques générales.

B. INTERET DU MARKETING ET DE LA PROMOTION DOCUMENTAIRE

La démarche-clientèle suppose une approche-marketing qui est une notion fondamentale à l'heure actuelle, particulièrement pour une Bibliothèque Centrale dont le rayonnement nécessite que le public proche ou éloigné ait connaissance de tous les contenus et services qui la caractérisent, ait une bonne perception des produits que cette institution peut fournir.

Ainsi que l'affirme Réjean Savard, spécialiste en ce domaine, dans un article récent ⁽¹⁾, "le marketing, c'est d'abord se positionner favorablement par rapport aux clientèles potentielles et trouver une stratégie qui permette de mieux satisfaire les besoins, ce qui permet d'accroître sa visibilité". Se positionner favorablement dans le contexte informationnel, trouver une stratégie d'action vis-à-vis des besoins du public, accroître sa visibilité, c'est-à-dire la façon dont on est perçu par les autres sont des objectifs-marketing qui conviennent parfaitement à une grande Bibliothèque Centrale.

Encore faut-il s'en donner les moyens pratiques, en faisant appel à des spécialistes de la question comme les instituts de recherche privés ou publics, les écoles de bibliothéconomie, les étudiants en communication... Depuis quelques années, des ouvrages consacrés à l'usage du marketing en faveur des bibliothèques et des centres documentaires apparaissent sur le marché, qui permettent aux professionnels de planifier le développement de leurs établissements et de les rendre ainsi plus compétitifs. A chacun de s'y reporter, car l'évocation des méthodes à utiliser serait une parenthèse trop longue à faire ici.

Parallèlement au marketing qui identifie les besoins et gère ainsi les produits offerts de meilleure façon, il faut se préoccuper de la communication et des relations publiques. A ce sujet, Céline Annotte lance un avertissement, en disant ⁽²⁾ : "Il faut agir sur nos communications, notre capacité à communiquer efficacement et à projeter une image conforme à ce que notre profession est devenue ces dernières années, et ce tant dans notre environnement immédiat que dans la société québécoise en général. Le plus grand professionnalisme ne mènera nulle part si nous ne savons pas le communiquer et le faire rayonner".

Autrement dit, la communication est l'affaire de tous, elle est de la responsabilité de tous les agents confrontés au public... "ouvrir grand les portes de nos bibliothèques" comme le dit l'auteur de l'article, c'est oublier toute frilosité, toute tendance au repli et au nombrilisme pour solliciter les gens, leur donner envie de revenir et d'être davantage encore demandeurs. Cette affirmation convient parfaitement à une Bibliothèque Centrale de l'importance de celle de MONTREAL qui, étant la plus grosse bibliothèque publique au Québec, se doit de montrer l'exemple.

¹ - SAVARD, Réjean. A la croisée des chemins : l'évolution de la profession de bibliothécaire. ARGUS. 1992, vol. 21, n°1, p.9-14.

² - ANNOTTE, Céline. Ouvrons grand les portes de nos bibliothèques. ARGUS. 1992, vol. 21, n°1, p.26-28.

Evidemment, la question de la promotion et des relations publiques passe par la sensibilisation du personnel qui doit être spécialement formé à cet effet. Dans le cas précis de la Centrale, outre la coopération de tous les agents à cet effort de promotion, il faudrait obtenir la création d'un ou deux postes de chargé de relations publiques, comme il en existe dans de nombreuses bibliothèques d'envergure et dont le tâche consiste justement à promouvoir les services et les collections, à gérer l'image de marque et la réputation de l'institution auprès du public, des autres institutions, des instances municipales et même au delà, dans la province, le pays ou à l'étranger. Cette fonction est absolument indispensable dans le cadre d'un véritable effort de communication et de promotion...

Notons qu'un poste à la promotion documentaire du réseau vient d'être aménagé au sein de la division de l'expertise documentaire, ce qui constitue un pas encourageant. Les objectifs majeurs sont, au niveau interne, de redonner à l'ensemble du personnel l'esprit réseau et au niveau externe de créer une meilleure image de marque de la Bibliothèque Municipale en impliquant davantage des personnes-relais dans la promotion des services du réseau. On peut regretter toutefois qu'une seule personne ait en charge cette tâche ambitieuse...

Naturellement, tous ces efforts auront moins de portée si, dans le cas de la Bibliothèque Centrale de MONTREAL, ils ne s'accompagnent pas de solutions techniques assez radicales.

C - Solutions techniques

Un rapport interne à la Centrale, datant de janvier 1992, essaye d'imaginer, dans les conditions matérielles actuelles, les moyens de redonner vigueur à la coopération-réseau en proposant quelques aménagements à court terme, assez faciles à mettre en oeuvre et ne nécessitant pas des apports financiers conséquents. Il propose, en particulier, l'organisation de visites pour les professionnels de quartier, dans le but de mieux faire connaître la structure particulière de la Centrale, ses collections et ses services, la mise à disposition d'outils de référence spécifiques sur certains aspects des collections (en 1992, parution de la liste des revues courantes), enfin une réorganisation du service de la référence avec la création d'un formulaire spécial à remplir pour les bibliothèques de quartier pour obtenir l'aide de la Centrale dans le cas d'une demande pointue (aspect déjà évoqué plus haut).

Ces propositions très positives doivent redonner du tonus à la dynamique du réseau mais ne sauraient constituer des mesures suffisantes pour un changement en profondeur. L'informatisation entière du réseau, et en particulier de la Bibliothèque Centrale et la construction d'une Nouvelle Bibliothèque sont des facteurs prometteurs de renouveau.

1) L'automatisation du réseau

Après avoir rappelé dans la partie descriptive, les différentes étapes du processus d'informatisation de la Bibliothèque Municipale de MONTREAL, on s'attardera, ici, sur les avantages que peut procurer au réseau et à la Bibliothèque Centrale la gestion automatisée. Il ne fait aucun doute que celle-ci est perçue comme une nécessité et un progrès majeur, non seulement par les spécialistes chargés du projet mais aussi par l'ensemble du personnel qui fait preuve, à cet égard, d'une attitude très réceptive, quels que soient les points du réseau où il travaille.

Précisons que le personnel a été impliqué dès le départ dans le projet, ainsi que le rappelle Pierre Roberge et ceci grâce à l'existence de sessions d'information, à la publication d'un feuillet explicatif à certaines étapes-charnières et à l'élaboration de doléances fonctionnelles concernant la future base de donnée *Merlin*...

Dès à présent, les personnels des bibliothèques *Mercier* et *Mont-Royal* sont en mesure de bénéficier des avantages de l'informatisation pour le prêt et le retour des documents. Les lecteurs, eux-même, profitent de la consultation, sur plusieurs terminaux, du catalogue collectif actuellement informatisé et peuvent librement effectuer une recherche de dix-huit manières différentes. Les notices bibliographiques sont obtenues abrégées ou complètes et indiquent la localisation des documents dans le réseau et leur statut de disponibilité, c'est-à-dire s'ils sont disponibles, prêtés, en commande, en traitement ou en réparation, ce qui représente un information précieuse. Pour l'avoir constaté de visu, on peut affirmer que les usagers se familiarisent très vite avec le nouveau système, dont l'utilisation est par ailleurs simplifiée et clairement expliquée.

Le nouvel échancier, déjà évoqué, prévoit une automatisation complète du réseau en 1995 mais d'ores et déjà, les échéances apparaissent difficiles à respecter. Outre l'énorme travail technique que cela nécessite, vu l'étendue des collections, l'opération représente une charge financière considérable pour la ville qui a commencé par ailleurs depuis un an, à réduire sensiblement ses dépenses générales.

Ce souci d'économie ne risque-t-il pas de s'appliquer aussi à un programme pourtant indispensable, qui doit faire du réseau un outil performant ? Pour que l'apport informatique soit optimum, il est nécessaire que toutes les bibliothèques soient automatisées et en particulier la Centrale, à la fois pour sa gestion interne et pour ses échanges extérieurs. La gestion documentaire informatisée va lui permettre de rompre l'autarcie plus ou moins grande dans laquelle elle se trouve placée et va développer un partenariat salubre dans et hors réseau. L'informatisation du réseau est synonyme de nombreux avantages à la fois pour le personnel et les usagers.

En ce qui concerne le personnel, elle permettra une simplification et une accélération des procédures répétitives telles que l'enregistrement du prêt et du retour des documents, le classement des fiches ou la prise en compte de statistiques de gestion nécessaires à l'évaluation des différentes opérations ou fluctuations inhérentes au fonctionnement d'une bibliothèque (taux de fréquentation, taux de rotation des documents, nombre de prêts...). En terme de collections, elle permettra un contrôle serré, par une capacité accrue d'analyse des titres existants, de l'utilisation qui est faite des documents dans les différents points du réseau et dans les différents départements de la Centrale, ce qui conduira à de meilleurs réajustements et éventuellement à une meilleure complémentarité des nouvelles acquisitions.

Pour ce qui est des usagers, les avantages sont multiples, Tout d'abord, la recherche documentaire sera facilitée puisqu'au lieu des deux fichiers traditionnels (auteurs - titres/matières) les lecteurs disposeront de plusieurs terminaux de consultation comme à la bibliothèque *Mercier*, avec différentes clés d'accès, ce qui autorisera des incertitudes et des approximations, quant aux références des documents recherchés. Surtout, l'utilisateur aura le grand avantage de consulter un vrai catalogue collectif, recensement intégral de tous les fonds du réseau, mis à jour continuellement, qui permettra non seulement le repérage et la localisation des documents mais aussi donnera l'occasion de savoir à quel endroit ceux-ci sont disponibles et l'opportunité de passer une réservation à distance.

A l'avenir, même, l'accès au catalogue collectif et sa consultation à distance pourront s'effectuer depuis son propre micro-ordinateur, chez soi, ou encore grâce à l'utilisation de réseaux vidéotex, comme le réseau télématique *Alex*, mis en place d'ores et déjà par Bell Canada, dans le cadre montréalais.

Enfin, l'informatisation complète donnera l'opportunité aux utilisateurs du réseau des bibliothèques municipales de MONTREAL d'entrer en connexion directe avec d'autres systèmes, qu'il s'agisse de réseaux publics ou privés, généralistes ou spécialisés, nationaux ou étrangers et ce, grâce à l'entremise de la Bibliothèque Centrale qui verra ainsi son rôle d'interface accru. L'accès au catalogue collectif du Canada, *Dobis*, sera alors aisé. Grâce à l'informatique, le réseau municipal montréalais pourra pénétrer plus facilement dans le milieu anglophone environnant et mieux diffuser la culture de langue française.

Pour aller encore plus avant dans la recherche de solutions techniques radicales, il faut évoquer hic et nunc la construction d'une Nouvelle Bibliothèque.

2 - Une Nouvelle Bibliothèque Centrale pour MONTREAL

Envisager la construction d'une Nouvelle Bibliothèque Centrale n'a rien de fantaisiste à l'heure où tant de villes ont songé à la même nécessité... Ce projet, après une tentative avortée en 1976, est revenu à l'étude sérieusement, depuis deux ans maintenant. Dès 1987, on peut lire dans un bilan administratif à usage interne, que la Bibliothèque Centrale se trouve dans un état de démantèlement progressif, qui rend obligatoire une décision sur l'avenir même de l'institution. La solution passe, selon ce rapport, par la construction d'une Bibliothèque Centrale à la dimension d'une ville comme MONTREAL... Force est de constater, en effet, que le bâtiment de la bibliothèque actuelle apparaît relativement petit au regard de la taille de la métropole montréalaise et comparé à ceux d'autres grandes villes nord-américaines et même européennes. Faut de pouvoir s'étendre sur son emplacement actuel, la seule solution viable reste une relocalisation sur un site assez vaste et situé au centre de la ville...

Le premier problème à résoudre est donc celui du terrain. A ce propos, le service de l'habitation et du développement urbain, par l'entremise de ses représentants, vient de donner son accord, lors d'une entrevue avec les professionnels du service des loisirs et du développement communautaire, à la date du 19 mai 1992, pour retenir, à toutes fins pratiques, deux emplacements possibles, à savoir le site Balmoral, à l'angle des rues Jeanne Mance et Maisonneuve et le site Berri, en deux variantes, soit l'emplacement du terminus-voyageurs soit celui du Palais du Commerce. Ces deux sites sont apparus comme étant les plus avantageux, compte-tenu d'un certain nombre de critères d'évaluation tels que la proximité d'activités et de services, l'accessibilité par le réseau routier et le métro, la dimension, la forme et la visibilité du terrain, la valeur d'acquisition et la disponibilité du lieu, les contraintes de mise en oeuvre et d'utilisation ainsi que le potentiel d'expansion, la conformité au plan directeur de la ville, l'impact sur le développement du secteur... L'intérêt du site Balmoral est que le terrain est déjà propriété de la ville et qu'il ne possède aucune construction...

Le second point d'étude concerne la conception architecturale. La Nouvelle Bibliothèque Centrale (NBC) doit avant tout être imaginée en terme de diffusion de l'information. Sa fonctionnalité reposera sur la polyvalence des espaces et une réduction maximale des structures intérieures de soutènement (murs - colonnes...) Elle pourra être aménagée sur plusieurs étages mais chacun constituera une immense aire ouverte où seront installés des cloisonnages légers et modifiables. L'agencement des surfaces et des vecteurs de déplacement vertical (escaliers-roulants, ascenseurs, monte-charges) tiendra compte des exigences propres à l'usage des lieux et permettra notamment une circulation aisée des personnes et des documents. Pour devenir la Bibliothèque de tous les citoyens et donner envie à chacun d'y pénétrer, elle saura s'ouvrir sur l'extérieur grâce à l'existence de nombreux espaces vitrés et elle encouragera la communication par des entrées multiples et des voies de pénétration spacieuses.

Elle offrira, en outre, aux usagers des conditions de grand confort, grâce à une recherche poussée de l'isolation phonique, du mobilier, de l'éclairage, de l'ergonomie des divers postes de travail ou de consultation multimédia. Son architecture fonctionnelle, son agencement étudié, son esthétique générale en feront un lieu distinctif de la culture, de l'information et des loisirs, attrayant, convivial et de qualité, susceptible de contribuer ainsi à la mission de rayonnement qui lui incombe.

En ce qui concerne ses dimensions, la Nouvelle Bibliothèque Centrale devra tenir compte, dans une certaine mesure, des normes imposées par le Ministère des Affaires Culturelles soit 50 m² pour 1000 habitants pour une ville de plus de 200 000 personnes. Avec une superficie totale de 25 000 m² la bibliothèque pourra réunir les collections actuellement dispersées dans six lieux différents et mettre en accès libre des fonds non encore accessibles, de façon à assurer au maximum l'autonomie des usagers. Cet espace donnera par ailleurs la place nécessaire aux services de la référence (consultation de CD ROM et bases de données en ligne, utilisation du catalogue informatisé, soutien à la recherche...) en prévoyant les sites relatifs au déploiement informatique. A ce sujet, les nouvelles technologies profiteront directement aux usagers appelés à dialoguer avec des terminaux non seulement pour obtenir des références mais aussi pour consulter de leur poste multimédia toutes sortes de matériaux documentaires, comme les disques optiques pour le visionnement à haute définition d'oeuvres picturales numérisées.

En fonction de l'avance technologique, d'autres moyens pourront être utilisés, et l'ensemble de ces supports, regroupés dans un même lieu, feront de la Nouvelle Bibliothèque, une véritable *multi médiathèque* tout à fait unique au Québec.

La Nouvelle Bibliothèque Centrale, sur cet espace, comprendra aussi l'installation d'un auditorium et de salles de travail ou de réunions, qui serviront à organiser un ensemble d'activités et de manifestations destinées d'une part à mettre en valeur ses propres ressources documentaires, d'autre part à assurer un point de chute pour les différents partenaires à l'intérieur et à l'extérieur du réseau municipal. Enfin, des moyens spécifiques seront offerts aux communautés culturelles et aux handicapés, comme, par exemple, la création d'une section spécialisée qui sera le centre expert du réseau en matière de services aux communautés...

Bien évidemment, afin d'assurer un service de qualité à tous et des horaires prolongés, la Nouvelle Bibliothèque aura besoin de nouvelles ressources humaines, d'un apport sensible de personnel, en particulier au niveau des services de référence, pour absorber la demande accrue, due au regain de fréquentation et d'intérêt que l'ouverture d'un bâtiment neuf, bien équipé et performant, ne manquera pas de susciter... Un tel phénomène a été maintes fois observé. L'attrait de la nouveauté est un facteur dynamisant...

On l'aura deviné, le projet Nouvelle Bibliothèque Centrale est une décision qui représente un coût élevé, et cela explique les atermoiements de la ville de MONTREAL qui hésite à s'engager, en ces temps de récession économique et de coupes budgétaires, même si la nécessité d'agir apparaît une évidence pour beaucoup de professionnels. Sans entrer dans le détail des chiffres, on peut affirmer que des évaluations précises ont été faites par les services du bibliothécaire en chef, chargé du projet et qu'une orientation générale concernant le montage financier a été élaborée pour être soumise au comité exécutif de la ville. Ce montage financier préconise une répartition des contributions de financement en trois sources :

- La ville de MONTREAL pourrait fournir le terrain comme mise de fonds, si une variante de Berri 'était retenue, le terrain Balmoral pourrait servir de monnaie d'échange avec le propriétaire actuel.

- Le Ministère des Affaires Culturelles du Québec assurerait une contribution au moins égale au tiers du coût total du projet, dans le cadre de son programme d'aide aux équipements culturels (le moratoire établi en 1986 est maintenant levé). Cette participation serait de porportion plus élevée si la Bibliothèque était reconnue comme étant la Bibliothèque-ressource métropolitaine, c'est-à-dire de la Communauté Urbaine de MONTREAL (28 municipalités).

- Le secteur privé, quant à lui, assurerait les coûts de construction. En contrepartie, la ville paierait un loyer pendant un certain nombre d'années, au terme desquelles elle deviendrait propriétaire de l'immeuble. La durée et le montant annuel du bail dépendrait de l'équilibre entre le coût de la construction, la contribution du Ministère des Affaires Culturelles, la valeur nette de la mise municipale et le niveau annuel moyen des déboursés auxquels la ville voudrait consentir...

Mais, tout ceci reste du domaine de l'hypothèse, car, aux dernières nouvelles, d'après un article paru dans le quotidien la Presse du 22 septembre 1992, l'examen, par le comité exécutif, du programme triennal d'immobilisation (PTI) qui prévoit, pour la période 1993-1995, les sommes exceptionnelles à déboursier, a eu lieu, sans toutefois retenir la somme de 52,3 millions de dollars prévue pour le projet Nouvelle Bibliothèque Centrale, ce qui voudrait dire que la construction d'un bâtiment neuf est à nouveau repoussée sine die, ce qui ne manquera pas de soulever des polémique si c'est effectivement le cas... Même si des efforts doivent prochainement être consentis pour améliorer la fonctionnalité de l'actuelle Centrale, avec en particulier l'aménagement dans le hall central d'un nouveau comptoir, le problème fondamental du manque de place reste non résolu.

Il est permis de se demander jusqu'à quel point, le projet de relocalisation de la bibliothèque nationale du Québec au centre de MONTREAL et sa volonté de devenir une bibliothèque de lecture publique et d'animation culturelle en matière de patrimoine documentaire québécois, ne constitue pas un pôle concurrentiel préjudiciable à l'établissement d'une Nouvelle Bibliothèque Centrale ?

Même si les collections sont très différentes, la mise en parallèle, sur un même lieu géographique, de deux institutions faisant appel aux crédits publics et offrant des services comparables peut apparaître, aux yeux de certains décideurs politiques, tant au niveau municipal que provincial, comme un non-sens de rationalité budgétaire...

Quoi qu'il en soit, en dehors même du contexte actuel, si les contingences matérielles et financières sont des éléments essentiels à prendre en compte pour une relocalisation, il existe aussi d'autres concepts à redéfinir dans un tel cas pour faire en sorte que la Nouvelle Bibliothèque ne soit pas une belle enveloppe mais au contraire, un leader et un soutien pour le réseau municipal. Il faut pour cela repréciser les rôles de la Centrale en associant les professionnels du réseau à une réflexion sur ses missions, en particulier sa mission d'interface qui fait que le rôle majeur de la Nouvelle Bibliothèque Centrale sera de capter l'information par tous les moyens techniques actuels et de la redistribuer à l'intérieur du réseau pour les bibliothèques de quartier et hors-réseau, dans le cadre d'échanges avec d'autres circuits d'information. L'implication de tout le personnel passe par un effort de formation sur le développement et l'intérêt d'un réseau, les apports d'une Centrale mais aussi ses limites. Il s'agit de créer un relatif consensus en ce domaine, un état d'esprit favorable.

Peut-être aussi qu'un concept à redéfinir serait le problème du développement des collections, la politique d'acquisition et de choix, de façon à créer davantage de complémentarité. En la matière, relancer la concertation directe entre les quartiers et la Nouvelle Centrale permettrait peut-être de dégager une politique commune, comme, par exemple, la délimitation stricte de niveaux de lecture, une codification en niveaux (grand public, intermédiaire, spécialisé) qui puisse être appliquée uniformément, en laissant aux bibliothèques de quartier les niveaux un et deux et à la Centrale le niveau spécialisé. Naturellement, cette répartition suppose, d'une part, que la bibliothèque-ressource puisse répondre en permanence aux demandes de référence des succursales et d'autre part, que le réseau possède une messagerie pour le prêt des documents. La complémentarité des collections nouvelles est une façon de répondre à la nécessité de rationaliser les achats. Elle peut être aussi une réponse au problème de place. La Bibliothèque Centrale, nouvelle formule, serait plus un centre de maîtrise de l'information qu'un lieu où serait concentré toute la connaissance encyclopédique. En définitive, la création d'une Nouvelle Bibliothèque Centrale serait, dans le cas de MONTREAL, une mesure salubre à condition que cette initiative passe par une série de mesures d'accompagnement visant à faire reconnaître, par l'ensemble des partenaires, sa dimension intellectuelle et son statut de bibliothèque-ressource ayant les moyens de sa politique.

Bien évidemment, pour réaliser cette ambition et assurer ainsi un réseau tout entier un véritable dynamisme, il faut une volonté politique affirmée au plus haut niveau, de façon à obtenir certaines réformes administratives décisives.

D - Solutions administratives et politiques

De toute évidence, la charge d'une Bibliothèque Centrale aussi importante que celle de MONTREAL nécessite des apports financiers tels qu'il est difficile pour une municipalité, même de la taille de MONTREAL, d'en assurer seule le fonctionnement. Depuis plusieurs années, les autorités montréalaises cherchent à sensibiliser les pouvoirs publics sur la nécessité d'un co-financement entre la ville et la province.

1 - Devenir bibliothèque-ressource provinciale ?

Dans son mémoire à la commission d'étude sur les bibliothèques publiques, datant de 1987, la ville de MONTREAL affirme que le gouvernement du Québec porte une responsabilité continue à l'égard du financement de la Bibliothèque Municipale de MONTREAL, principalement en regard d'un certain nombre de caractéristiques qui en font une ressource précieuse pour toute la province.

Par l'ampleur, la diversité et l'historicité de ses fonds et par l'étendue de son expertise professionnelle, elle possède un leadership de fait auprès des autres bibliothèques publiques québécoises et elle doit donc développer ce rôle avec l'aide de la manne provinciale.

Il s'agit, en fait, d'obtenir une reconnaissance officielle conduisant à l'obtention de subventions spéciales. Cette demande se retrouve, la même année, dans le rapport de la commission Sauvageau⁽¹⁾, qui affirme la nécessité d'une responsabilité à partager entre les grandes villes et la province, à propos de la création de bibliothèques-ressources. A ce sujet, le rapport déclare :

"Certaines bibliothèques publiques importantes seraient en mesure d'apporter une aide aux petites et moyennes bibliothèques de la région. Elles pourraient par exemple mettre à la disposition des clientèles environnantes des services de référence, des collections spécialisées, des banques de données d'information, de l'expertise pour l'organisation d'activités d'animation. Mais ces projets fort souhaitables exigent des ressources additionnelles à des fins supra-municipales".

En fait, la reconnaissance de la Bibliothèque Municipale de MONTREAL comme bibliothèque-ressource serait un moyen pour le réseau municipal de mieux rayonner à l'extérieur et de devenir ainsi le point de départ d'un réseau plus vaste, celui des bibliothèques publiques québécoises... On peut regretter que, jusqu'alors, une telle association ville-province soit restée lettre morte. Les volontés politiques ne semblent pas converger sur ce point...

Si cette idée de bibliothèque-ressource peut avoir pour cadre l'ensemble du Québec, elle apparaît tout aussi judicieuse dans un cadre plus étroit, celui de la Communauté Urbaine de MONTREAL.

1 - Les bibliothèques publiques : une responsabilité à partager. Rapport de la commission d'étude sur les bibliothèques publiques

2 - Une bibliothèque de référence pour le MONTREAL métropolitain

L'île de MONTREAL est une véritable mosaïque formée de vingt-huit municipalités imbriquées les unes dans les autres, selon les hasards d'un découpage historique quelque peu capricieux. Certaines municipalités se retrouvent placées plus près de la Bibliothèque Centrale que certains quartiers de la ville même.

Dans ces conditions, on comprend aisément que les vastes ressources de la Centrale profitent à l'ensemble des citoyens de la communauté urbaine, c'est-à-dire du périmètre métropolitain (metropolitan area). Pourtant, alors qu'il existe des accords au sein de la C.U.M. pour une gestion commune de certaines activités publiques comme les transports ou la police, aucune convention n'a été conclue entre les différentes municipalités pour gérer, ensemble, la Bibliothèque Centrale et faire de celle-ci, officiellement, la bibliothèque-ressource du MONTREAL métropolitain.

Il serait pourtant normal que les différentes municipalités qui bénéficient des apports de la Bibliothèque Centrale lui apportent leur soutien financier, en fournissant une quote-part au prorata du nombre de leurs habitants...

Là encore, il s'agit de réaliser une entente politique, car si la Bibliothèque Centrale de MONTREAL devient l'unité ressource à compétence métropolitaine, à l'exemple de la grande Bibliothèque de Toronto, déjà citée, il semble alors nécessaire que chaque municipalité ait un droit de regard sur sa gestion et son développement.

Dès lors, le problème de son autonomie par rapport à l'administration municipale montréalaise se pose : sera-t-elle un service municipal à part, ou connaîtra-t-elle un affranchissement total en passant sous la gestion d'un conseil d'administration à la manière d'un *board* anglo-saxon, composé de membres élus et représentant toutes les municipalités ?

Certaines voix au Québec se font entendre dans ce sens ainsi qu'en témoigne un article paru dans la revue Défi en 1986. Il faut reconnaître que cette vision des choses ne correspond pas à la mentalité générale québécoise mais elle n'a rien d'extravagant et on se demande pourquoi il faudrait refuser une structure qui fait ses preuves ailleurs.

La commission Sauvageau ne manque pas d'aborder, à juste titre, cette éventualité et évoque précisément la question de la législation qui devrait envisager les différentes possibilités de statuts de la bibliothèque publique dans le contexte municipal, au lieu de se contenter d'un flou ambigu, que le seul cadre législatif de "la loi des cités et villes" entretient actuellement.

Naturellement, dans le cas de MONTREAL, et pour la cohérence du réseau municipal, l'autonomie des bibliothèques de quartier devrait accompagner celle de la Centrale.

Chacune pourrait dépendre d'un *board* particulier et l'ensemble des *boards* de quartier redéfinirait avec le *board* métropolitain la politique de services et d'échanges nécessaire au bon fonctionnement du réseau municipal.

Le grand avantage d'une telle structure semble être une plus grande souplesse décisionnelle pour permettre une relance du partenariat, si important, comme on l'a vu plus haut. En outre, du point de vue de l'utilisateur, l'intérêt majeur réside dans le fait que chacun puisse exprimer plus efficacement ses insatisfactions ou ses réclamations et obtenir gain de cause plus facilement, soit en tant qu'individu, soit surtout par l'entremise d'une association sur le modèle des *friends of libraries* aux Etats-Unis. Ce genre de regroupement peut représenter un lobby puissant d'utilisateurs et influencer grandement un conseil d'administration de bibliothèque, quant à d'éventuelles réformes à apporter au système.

Dans le cas d'une structure administrative hiérarchisée comme à MONTREAL, les décideurs sont souvent trop éloignés des usagers, ce qui ralentit la communication...

En définitive, les solutions administratives sont avant tout du ressort d'une volonté politique bien affirmée. Elles supposent, pour être mises en oeuvre, de faire taire certaines divergences et de créer un relatif consensus grâce au dialogue et à la faculté de convaincre. Elles peuvent apparaître quelque peu radicales mais le rayonnement du réseau municipal et de la Bibliothèque Centrale mérite qu'on fasse appel à de tels moyens.

EPILOGUE

En conclusion de l'étude qui précède, on retiendra que le réseau de la Bibliothèque Municipale de MONTREAL (deuxième ville canadienne en importance), présente la particularité administrative d'être placé, depuis 1988, sous l'autorité de deux modules fonctionnels, ce qui sépare la gestion de la Bibliothèque Centrale de celle des bibliothèques de quartier ; celles-ci constituent, en vérité, l'élément essentiel du réseau, tandis que la Bibliothèque Centrale apparaît comme un service à part.

Le réseau est fédéré essentiellement par un hyper service technique centralisé, coupé de tout contact direct avec le public et chargé d'assurer l'interface fonctionnelle.

La Bibliothèque Centrale n'a pas actuellement le loisir, ni l'envergure pour développer une politique de réel partenariat. Elle souffre d'un manque d'informatisation de sa gestion et d'un manque de place, préjudiciable à la mise en valeur de ses collections. Son rayonnement et son rôle de soutien s'en trouvent d'autant réduits.

Pourtant, il convient de ne pas verser dans un pessimisme excessif. La situation n'est pas statique : des signes encourageants montrent qu'on est en droit de s'attendre à des évolutions, même si le contexte économique actuel n'est pas très favorable.

L'informatisation du réseau est en cours et jusqu'ici les phases prévues par les spécialistes ont été respectées.

Le projet d'une Nouvelle Bibliothèque Centrale fait son chemin, lentement certes, mais certains jalons sont posés.

Ne nous annonce-t-on pas une étude sérieuse en janvier 1993, à propos du *quantum* et des caractéristiques des clientèles régionales de la future bibliothèque ?

Sans aller jusque là, une prise de conscience a lieu au sein du Module de la planification et de l'expertise : le responsable du module a souci de vouloir renforcer la notion de réseau en créant des conditions de rapprochement entre les différentes composantes du système.

Une redéfinition des rôles respectifs s'impose, comme première étape à cette évolution. Il s'agit de créer de nouveaux liens entre Centrale et bibliothèques de quartier, de redonner de la vitalité aux échanges.

Il serait même question de créer prochainement une association des usagers de la bibliothèque, ce qui serait un facteur très positif pour la dynamique du réseau et la prise de conscience du public sur l'intérêt de défendre l'institution.

Visiblement, les choses bougent en 1992, et dans le sens d'une plus grande coopération entre membres du réseau. Peut-être qu'un jour, l'imposante structure connaîtra une réforme radicale comme celles envisagées précédemment : verra-t-on naître alors une nouvelle entité ?

De par sa taille et les ambitions dont il est porteur, le réseau municipal des bibliothèques publiques montréalaises ne peut que se renforcer et mieux participer au rayonnement de la ville de MONTREAL et de la province du Québec toute entière.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES GENERAUX SUR LES RESEAUX

- BECKER, J. - Information Network Prospects in the United States - in Libraries Trends. Janvier 1969, 17-311.
- BONE, L-E. and RAINES, T-A. - The Nature of the Urban Main Library - in Library Trends. April 1972, vol. 20, n° 2, p.625-639.
- CAMPBELL, H-C. - Public Libraries in the Urban Metropolitan Setting - Connecticut : Linnet Books and Clive Bingley, 1973. 298 p.
ISBN 0-208-01193-5
- EPSTEIN, J-S. - History of Urban Main Library Service - in Library Trends. April 1972, vol.20, n°2, p.598-624.
- HENINGTON, D-M. - The Developing Patterns of Main Library Organization - in Library Trends. April 1972, vol.20, n°2, p.640-654.
- HUMPHRY, J-A. - The Place of Urban Main Libraries in Larger Library Networks - in Library Trends. April 1972, vol.20, n°2, p.673-692.
- LAGASSE, R. - Toward a Definition of the Role of Central Libraries in Public Library Systems - The Bookmark, spring 1980. p.369-373.
- Mc CLARREN, R. - Public Library Cooperation and Cooperatives : an Historical Overview - in Public Library Quarterly. Fall/Winter 1981, vol.2, n°3-4, p.5.
ISSN 0161-6846
- MARKUSON, B-E., WOOLS, B. - Networks for Networkers : Critical Issues in Cooperative Library Development - New-York : Neal-Schuman Publishers, 1980. 444 p.
- MARKUSON, B-E. - Library Networks : Progress and Problems - in the Information Age - D. HAMMER, ed., p.35-54.
- OVERINGTON, M-E. - The subject departmentalized public library - London : Library Association, 1969. 167 p.
ISBN 8-5365-051-9
- PARKHILL, S-T. - Main Library Service to Users - in Library Trends. April 1972, vol.20, n°2, p.663-672.
- SAGER, D-J. - Interlibrary Cooperation in Maning the Public Library - White Plains, New-York : Knoledge Industry Publications, 1984.
p. 231-240.
- WHEELER and GOLDHOR'S - Pratical Administration of Public Libraries - New-York : Harper and Row Publishers, 1980. 450 p.
ISBN 0-06-13601-4

OUVRAGES SUR LES CONTEXTES MONTREALAIS ET QUEBECOIS

MONOGRAPHIES

AUBRY,C. et DENIS,L-G. Rapport de l'étude des bibliothèques publiques de la région de Montréal. Québec : MAC, 1976. 280 p.
ISBN 0-7754-2609-1

CHABOT, J. MONTREAL et le rayonnement des Bibliothèques Publiques. Fides, 1963.

DUPESSEY, Evelyne. Projets de construction et développement en réseau pour les bibliothèques publiques de Saint-Etienne et Montréal. Dess, ENSB, 1991.

Québec. Commission d'étude sur les bibliothèques publiques. Les bibliothèques publiques : une responsabilité à partager. Rapport. Québec : commission d'étude sur les bibliothèques, 1987. 360 p.
ISBN 2-550-17647-2

Québec. Ministère des Affaires Culturelles. Service des bibliothèques publiques. Développement d'un réseau de bibliothèques publiques : mémoire d'éléments de programme. Québec : MAC, 1973. 112 p.

SAVARD, Réjean. Les bibliothèques publiques en France : points de comparaison avec le Québec. EBSI, Montréal, 1992.

Une bibliothèque pour Montréal : rapport préliminaire sur la possibilité d'établir une bibliothèque publique à la place Desjardins, sous la direction d'André Castonguay. Montréal : faculté des études supérieures de bibliothéconomie, 1973

Ville de Montréal. Appel d'offres pour l'automatisation du réseau de la Bibliothèque Municipale de Montréal. Montréal, janv. 1990. 152 p.

Ville de Montréal. Commission permanente du développement culturel. Le réseau des bibliothèques municipales de la ville de Montréal. Rapport au Conseil Municipal, janv. 1990. 92 p.
ISBN 2-89417-007-6

Ville de Montréal. Mémoire à la Commission d'étude sur les bibliothèques publiques. Montréal, avril 1987. 15 p .

Ville de Montréal. Service des loisirs et du développement communautaire. La Bibliothèque Municipale de Montréal : structures, ressources et services. Montréal, nov. 1988

ARTICLES DE PERIODIQUES

ARGUS (revue des bibliothécaires professionnels du Québec)

- AMNOTTE, Céline. Ouvrons grand les portes de nos bibliothèques. Printemps-été 1992, vol. 21, n° 1, p. 26.
- ROBERGE, Pierre. L'automatisation de la Bibliothèque Municipale de Montréal : un regard dans le rétroviseur. Printemps-été 1992, vol. 21, n°1, p. 19.
- SAVARD, Réjean. A la croisée des chemins : l'évolution de la profession de bibliothécaire. Printemps-été 1992, vol. 21, n°1, p. 19.

DEFI (revue de l'association des directeurs de bibliothèques publiques au Québec)

- MITTERMAYER, Diane. Le conseil d'administration des Bibliothèques Publiques. Janv.-mars 1986, vol. 1, n°2
- REGNIER, Michèle. La Bibliothèque Municipale de Montréal, Août 1991, vol. 6, n°2, p. 42.
- SAUVAGEAU, Philippe. Les recommandations et les orientations de la commission d'étude sur les bibliothèques publiques. Hiver 1988, vol. 2, n°4, p. 8.
- SEGUIN, François. Montréal et les grandes villes canadiennes : une analyse comparative. Août 1992, vol. 7, n°2, p. 9.

DOCUMENTATION ET BIBLIOTHEQUES

- GAGNON, Gilbert. La politique d'aide au développement des bibliothèques publiques du Québec (1960-1985). Janv.-mars 1985, vol.31, n°1, p. 9-25.
- LACROIX, Y.A. Présent et futur du réseau des bibliothèques publiques au Québec. Décembre 1979, vol. 24, n°4, p. 177-188.
- MITTERMEYER, Diane. Les bibliothèques publiques et le milieu municipal. Oct.-déc. 1989, vol.35, n°4, p.145.
- PANNETON, Jacques. La Bibliothèque Municipale de Montréal : survol historique et perspectives d'avenir. Janv.-mars 1988, vol.34, n°1, p.19.
- SAUVAGEAU, Philippe. Les bibliothèques de l'avenir. Oct.-déc.1985, vol.31, n°4, p. 147.
- SAVARD, Réjean. Etude de milieu et stratégie de promotion des services documentaires. Juill.-sept. 1986, vol.32, n°3, p. 77-81.

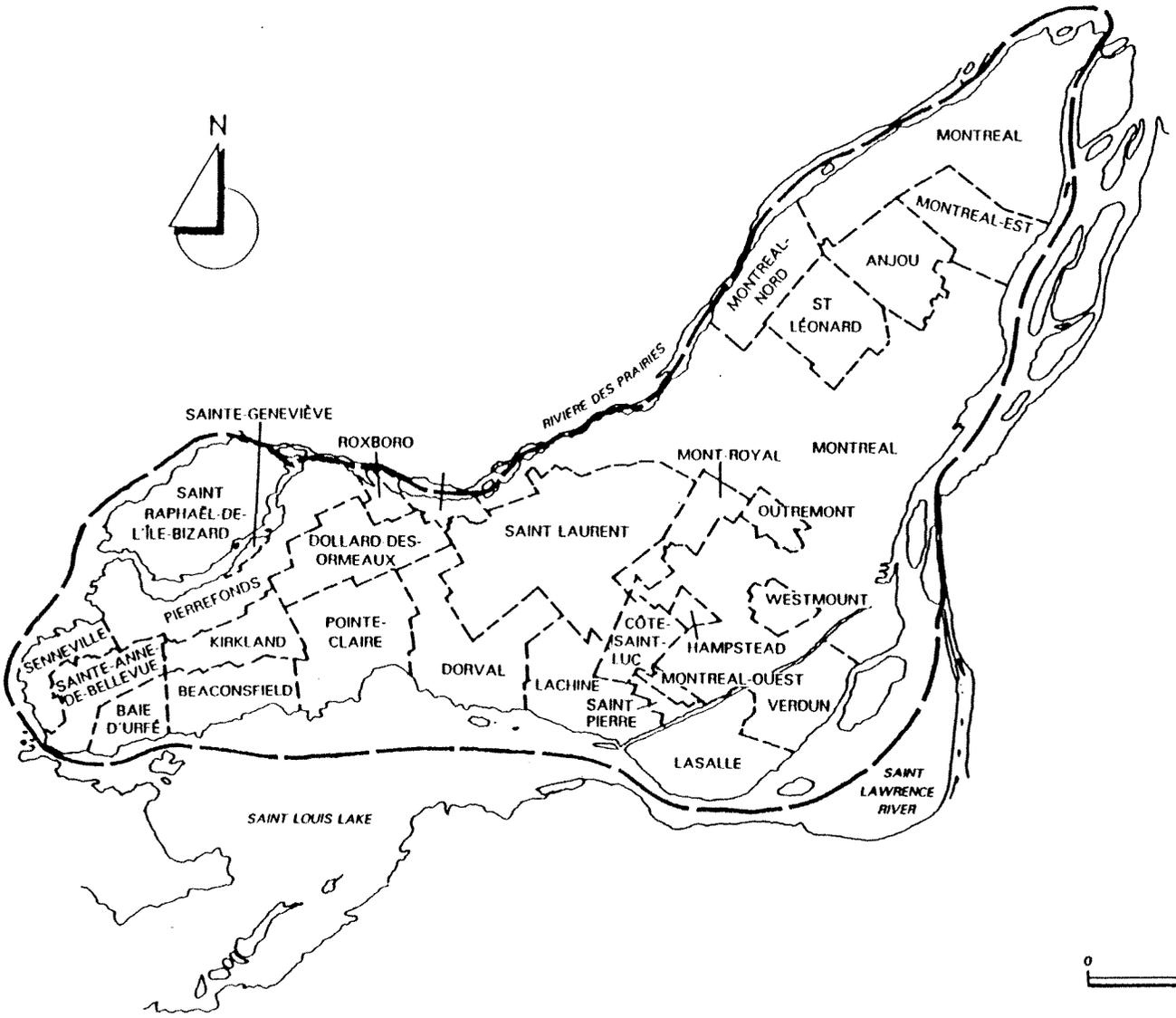
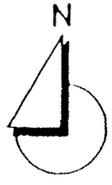
ANNEXES

3 MONTREAL URBAN COMMUNITY

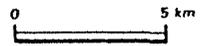
LEGEND

3. MONTREAL URBAN COMMUNITY

- - - - Montreal Urban Community
- - - - Municipality



URBAN SURVEY



EMPLOYÉS ET EMPLOYÉES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONTRÉAL - 1991

Employés et employées rémunérés	Nombre de personnes permanentes à temps plein *	Nombre total annuel d'heures à temps partiel ou occasionnel	Equivalent temps plein (1755 h/an)	TOTAL
Bibliothécaires	64	20 480	11,67	75,67
Bibliotechniciens(nes)	60	30 519	17,39	77,39
Employés(es) de soutien	160	269 976	153,83	313,83
TOTAL	284	320 975	182,87	466,87

DONNÉES STATISTIQUES POUR L'ANNÉE 1991
SUR LE RÉSEAU DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONTRÉAL
(mise à jour 29-06-92)

A. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

1. Année de fondation	1902
2. Population desservie	1 030 900

B. CENTRES DE DISTRIBUTION

1. Nombre de bibliothèques	27
a) Bibliothèque Centrale	1
b) Bibliothèque Centrale-Annexe	1
c) Cinémathèque	1
d) Phonothèque	1
e) Bibliothèques de quartier	23
<small>(dont 8 localisées dans les maisons de la culture et une bibliothèque dans une station de métro).</small>	
2. Bibliobus	1
(19 arrêts)	
3. Services extérieurs	
a) Institutions desservies	49
b) Biblio-Courrier: service de prêt par courrier offert aux personnes retenues à la maison.	
4. Biblioservice multilingue	
a) Nombre de bibliothèques participantes au Québec	43
b) Nombre de bibliothèques participantes du réseau ...	18
<small>Bibliothèques de l'Acadie, Ahuntsic, Benny, Centrale, Côte-des-Neiges, Frontenac, Georges Vanier, Langelier, Le Prévoist, Mercier, Mile-End, Notre-Dame, Notre-Dame-de-Grâce, Petite-Patrie, Rosemont, Services extérieurs, Saint-Michel, Métro McGill.)</small>	

C. PERSONNEL DE LA BIBLIOTHÈQUE 466,9

(en équivalent temps plein)

- 1. Bibliothécaires 75,7
- 2. Bibliotechniciens 77,4
- 3. Employés de soutien 313,8

D. BUDGET

- 1. Dépenses 28 949 555,09 \$
 - a) Salaires 17 671 232,17 \$
(incluant avantages sociaux)
 - b) Documents 2 967 538,98 \$
- livres 2 342 796,45 \$
 - c) Autres dépenses 8 310 783,94 \$
(Incluant la reliure)
- 2. Revenus 28 697 345,57 \$
 - a) Contribution municipale ... 24 636 131,28 \$
 - b) Subvention provinciale 3 471 851,00 \$
 - c) Autres revenus 589 363,29 \$

E. ÉTAT DES COLLECTIONS

- 1. Inventaire des livres et brochures 2 689 812
 - a) Adultes 2 021 169
 - b) Enfants 668 643
- 2. Revues et journaux 2 315 titres, 4 061 abonnements
 - a) collections courantes de revues: 2 178 titres, 3835 abonnements
 - b) collections courantes de journaux: 137 titres, 226 abonnements
- 3. Publications officielles 286 245
- 4. Microdocuments (unités physiques) 241 354

5. Documents audiovisuels	181 110
a) cassettes audio	96 060
b) disques	19 418
c) disques compacts	5 167
d) livres avec cassettes	3 463
e) films 16 mm	7 369
f) diapositives	40 928
g) vidéocassettes	7 482
h) cours de langues	1 223
6. Documents de diverses catégories	79 351
7. Documents d'archives	22,47 m.

F. PRETS

1. Adultes

a) livres	2 110 442
b) périodiques	106 343
c) documents audiovisuels	563 864
d) livres pour les handicapés visuels	1 129
e) biblio-courrier biblioroute	19 030
f) livrets	187

2. Enfants

a) livres	1 200 546
b) périodiques	78 586
c) documents audiovisuels	72 287
d) posters	11 082

G. USAGERS

(Inscriptions annuelles)

1. Adultes

2. Enfants

DONNÉES STATISTIQUES POUR L'ANNÉE 1991
POUR LA BIBLIOTHÈQUE CENTRALE-ADULTES
LA CENTRALE-ANNEXE, LA CENTRALE-ENFANTS
LA PHONOTHÈQUE ET LA CINÉMATHÈQUE

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE DE MONTRÉAL

(mise à jour 29-06-92)

A. RENSEIGNEMENTS D'ORDRE GÉNÉRAL

Population desservie	1 030 900
1. Centrale-Adultes	
Date de fondation	1902
Achat de la collection Gagnon	1910
Mise en service de la bibliothèque dans l'édifice actuel	13 mai 1917
2. Centrale-Annexe	
Date de fondation	4 décembre 1984
3. Centrale-Enfants	
Date de fondation	18 novembre 1941
4. Phonothèque	
Date de fondation	4 juin 1985
5. Cinémathèque	
Date de fondation	19 septembre 1947
Mise en service dans l'édifice actuel	23 mai 1978
Transfert de la rue Montcalm à l'édifice actuel situé au 880, rue Roy est	20 mai 1978

B. LOCAUX DE LA BIBLIOTHEQUE - SUPERFICIE

1. Centrale-Adultes	4 483,5 m ²	(48 262 pi ²)
2. Centrale-Annexe	569,0 m ²	(6 125 pi ²)
3. Centrale-Enfants	271,5 m ²	(2 923 pi ²)
4. Phonothèque	278,7 m ²	(3 000 pi ²)
5. Cinémathèque	557,3 m ²	(5 999 pi ²)

160

C. PERSONNEL DE LA BIBLIOTHÈQUE

(en équivalent temps plein)

	Bibliothécaires	Bibliotechniciens	Personnel de soutien	TOTAL
Centrale-Adultes	15,4	12,5	39,5	67,4
Centrale-Annexe	1,6	-	5,7	7,3
Centrale-Enfants	1,6	-	3,1	4,7
Phonothèque	1,0	2	10,2	13,2
Cinémathèque	2,0*	3	5,4	10,4
TOTAL	21,6	17,5	63,9	103,0

* dont 1 chef de section phonothèque / cinémathèque.

D. BUDGET

1. Achat de livres

a) Centrale-Adultes et Centrale-Annexe	739 379 \$
b) Centrale-Enfants	23 834 \$

2. Achat de documents audiovisuels

a) Films 16 mm	59 470 \$
b) Enregistrements sonores	202 000 \$
c) Enregistrements vidéo	52 540 \$

Inclut les achats pour les bibliothèques de quartier)

E. ÉTAT DES COLLECTIONS

1. Centrale-Adultes

a) Volumes 340 281

b) Collection multilingue

Biblioservice multilingue	1 438
. allemand	100
. arabe	85
. chinois	160
. espagnol	100
. grec	110
. hindi	30
. hongrois	100
. italien	254
. japonais	29
. néerlandais	30
. pendjabi	30
. polonais	60
. portugais	50
. russe	50
. slovaque	20
. suédois	20
. tchèque	30
. ukrainien	100
. vietnamien	80

Collection locales 7 210
(allemand, espagnol, grec, italien, portugais, tchèque)

Il s'agit d'une collection de référence.

c) Revues et journaux	2 223 titres, 2 228 abonnements
. collection de revues: 2 090 titres, 2 090 abonnements	
. collection de journaux: 133 titres, 138 abonnements	
d) Brochures	26 419
e) Publications officielles	286 245
f) Cartes géographiques	5 130
g) Photographies et illustrations	47 507
h) Réserve de volumes	142 827
i) Collection théâtre	2 848
j) Timbres	1 930
k) Monnaies	698
l) Collection Duquesne	3 017
m) Collection Pierre Daigneault	192
(pièces de théâtre)	
n) Collection costumes	30
o) Partitions musicales	1 855
p) Cours de langue	1 223
q) Microdocuments	241 354
r) V.P. (volumes non catalogués)	987
s) Fonds d'archives	118 lts soit 22,47 m.

2. Centrale-Annexe

a) Volumes	20 668
b) V.P. (volumes non catalogués)	4 914
c) Revues (35) et journaux (4)	39
d) Enregistrements sonores	3 486
e) Livrets	187

3. Centrale-Enfants

a) Volumes	29 906
b) Revues et journaux (abonnements)	36
c) Enregistrement sonores	1 079
d) Posters	356
e) Jeux éducatifs	380
f) Réserve de volumes	51 129
g) Minéraux	210
i) V.P. (Volumes non catalogués)	2 896
j) Vidéocassettes	171

4. Phonothèque

a) Enregistrements sonores	15 770
b) Disques	19 418
c) Disques compacts	5 167

5. Cinémathèque

a) Enregistrements vidéos	7 482
b) Diapositives	40 928
c) Films 16 mm	7 369

F. PRÊTS EXTERNES

1. Centrale-Adultes

a) Volumes	172 884
------------------	---------

2. Centrale-Annexe	151 087
a) Volumes	127 730
b) Revues	3 812
c) Enregistrements sonores et livrées	14 828
d) Collection payante	4 717
3. Centrale-Enfants	51 518
a) volumes	44 851
b) Revues et journaux	3 153
c) Enregistrements sonores ..	2 704
d) Posters	810
4. Phonothèque (interne/externe)	236 037
a) Disques	46 456
b) Disques compacts	66 540
c) Enregistrements sonores .	82 809
d) Documents d'accompagnement	42 232
5. Cinémathèque	47 882
a) Films 16 mm	7 965
b) Diapositives	39 917

G. USAGERS

(Inscriptions annuelles)

1. Centrale-Adultes	11 844
2. Centrale-Annexe	3 018
3. Centrale-Enfants	1 069
4. Phonothèque	8 919
5. Cinémathèque	1 083

PHONOTHEQUE : résumé comparatif des statistiques

	1991		1990	
COLLECTION				
disques:	19,418	48%	21,437	52%
cassettes:	15,770	39%	16,618	40%
disques compacts:	5,167	13%	3,189	8%
total:	40,355		41,244	

PRET

disques:	46,456	20%	72,274	39%
cassettes:	82,809	35%	87,936	48%
disques compacts:	66,540	28%	6,772	4%
documents d'accompagnement:	42,232	17%	16,586	9%
total:	238,037		183,586	

USAGERS

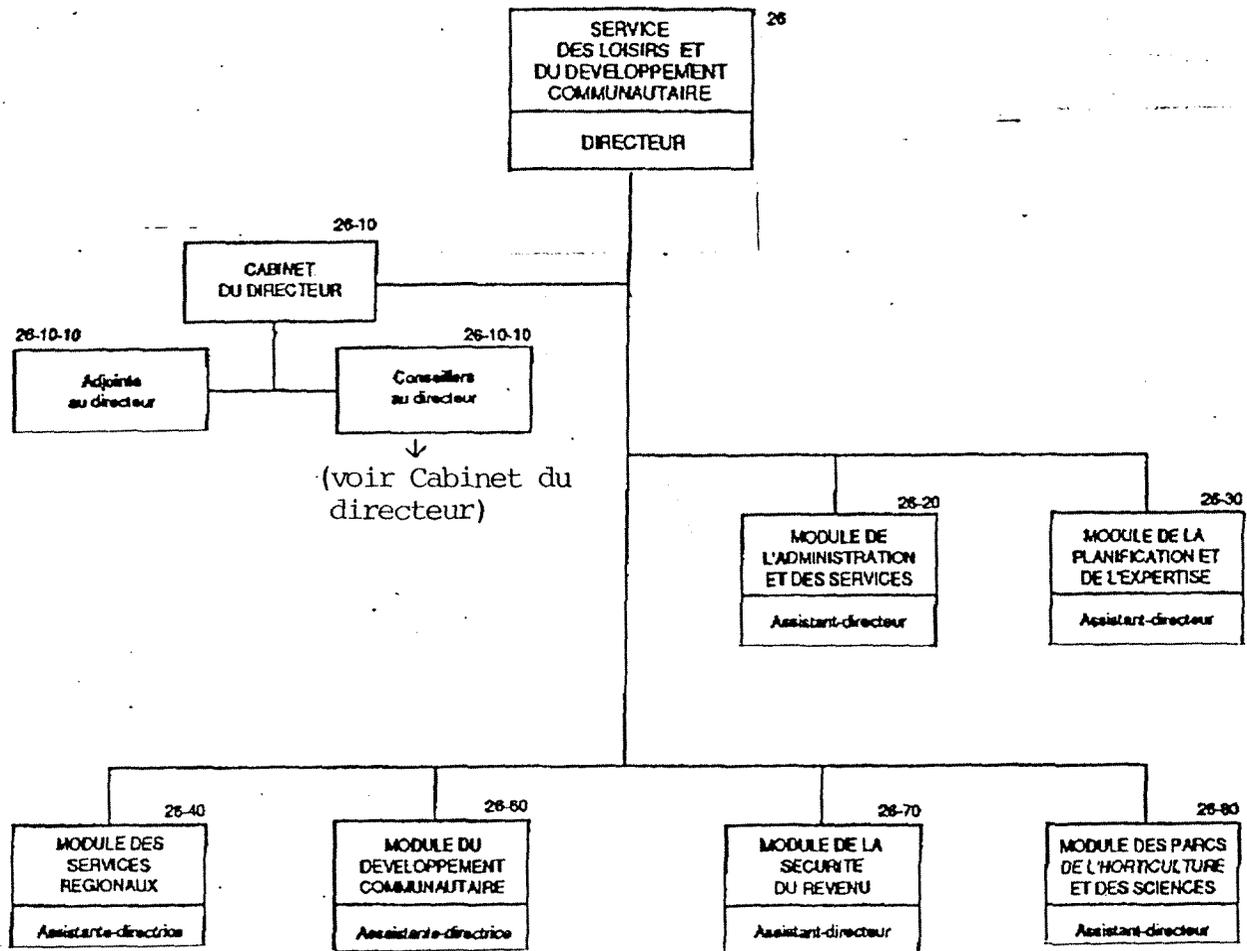
visites:	89,675	73,632
abonnés:	8,919	7,996

ACQUISITIONS

disques:	3	244
cassettes:	886	2,684
disques compacts:	5,505	3,189
total:	6,394	6,117

LOISIRS ET DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

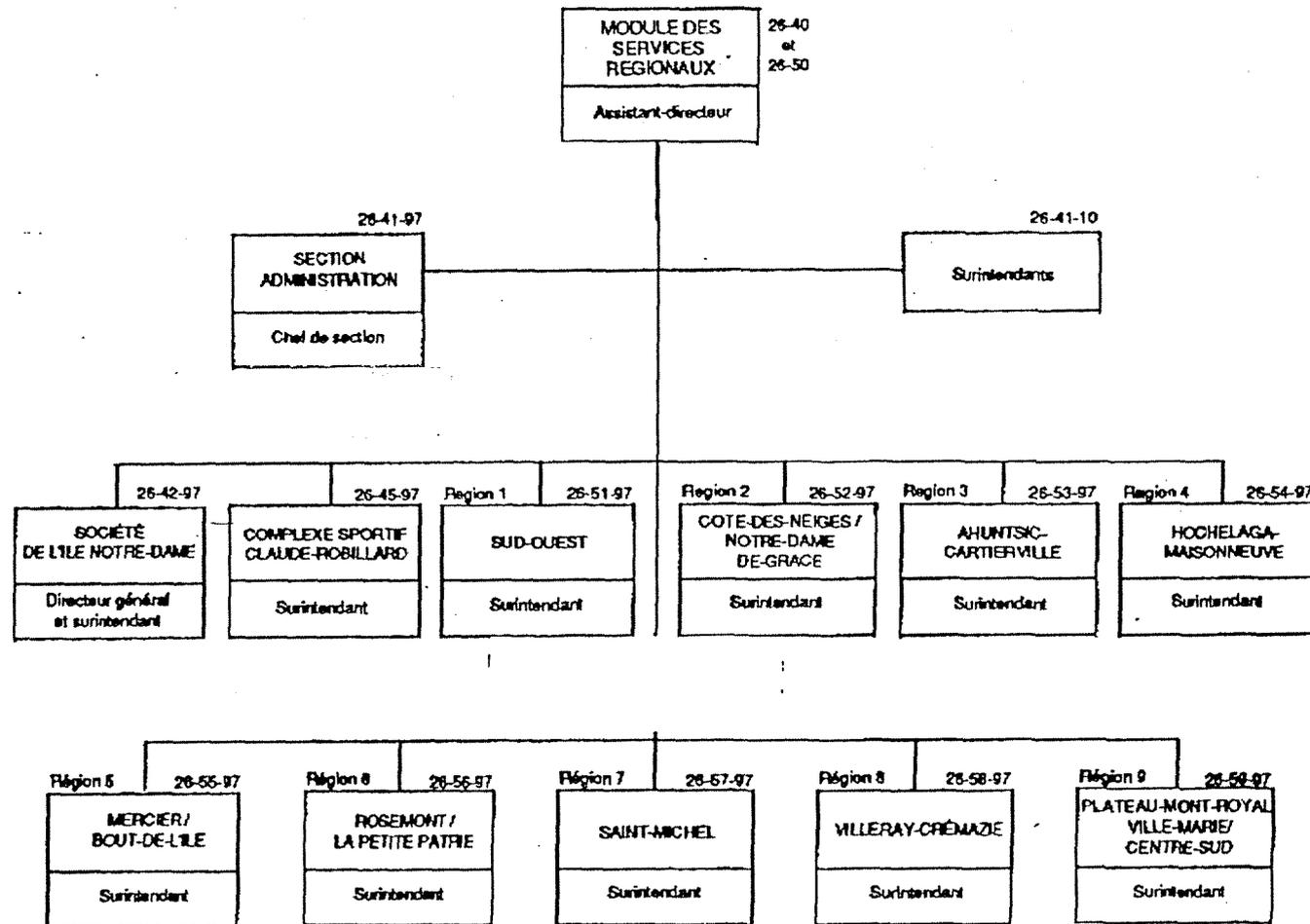
ORGANIGRAMME



LOISIRS ET DEVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

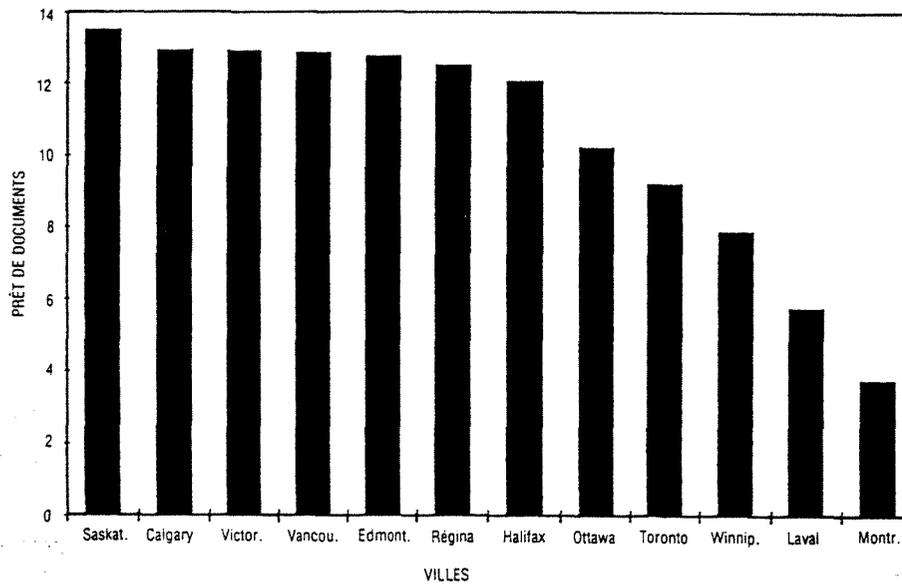
SERVICES REGIONAUX

ORGANIGRAMME



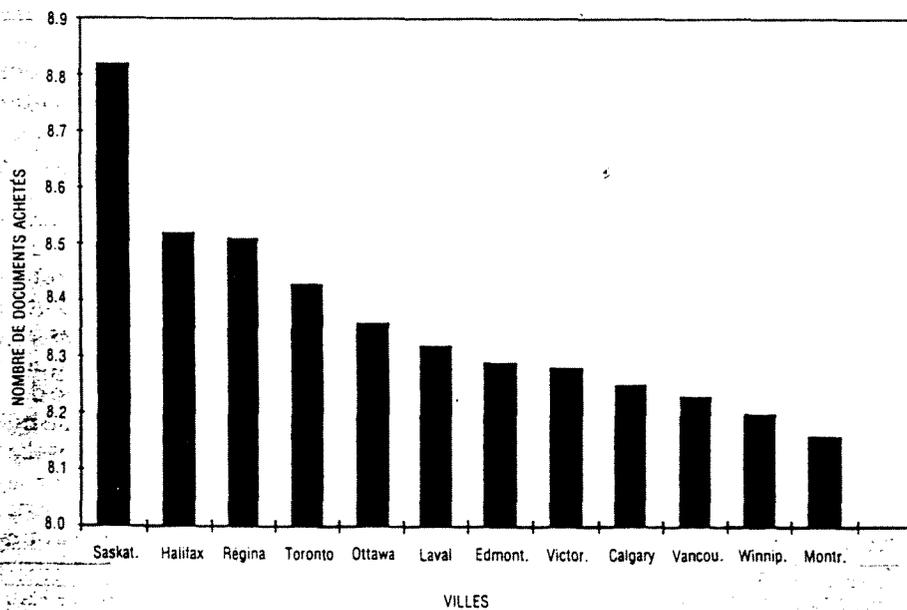
PRÊT DE DOCUMENTS PER CAPITA – 1990

VILLES CANADIENNES



ACHAT DE DOCUMENTS PER CAPITA – 1990

VILLES CANADIENNES



¹ Bibliothèques publiques 88-89: statistiques de la culture. Ottawa: Statistique Canada, 1991.

² Toutes les statistiques sur Montréal et les villes canadiennes de 100 000 ha. et plus proviennent de l'analyse comparative la plus récente: 1990: Ranking tables, Council of administrators of large urban public libraries, Hamilton Public Library, décembre 1991.

³ Measuring the performance of public libraries: A draft manual. Unesco, Paris, 1989.

DIMENSIONS DE QUELQUES BIBLIOTHEQUES MUNICIPALES DANS LE MONDE

NOM	SUPERFICIE EN m	POPULATION	
		VILLE	/ AGGLOMÉRATION
Fort Lauderdale (Broward County Library)	24 000	149 000	/ 1 014 000
Bibliothèque municipale de Bordeaux	26 000	250 000	/ 600 000
Birmingham Public Library (ALABAMA)	12 000	277 510	/ 904 000
Bibliothèque de la Part-Dieu (Lyon)	27 000	412 507	/ 1 101 200
Cleveland Public Library	25 000	536 000	/ 2 773 000
Bibliothèque publique de Rotterdam	24 000	571 374	/ 1 200 000
Metropolitan Toronto Public Library		34 000 607 384 853	/ 2 180
Mitchell Library (Glasgow)	50 000	900 000	/ 1 100 000
Dallas Public Library	60 000	1 003 520	/ 2 312 000
Free Library of Philadelphia	28 000	1 642 900	/ 5 890 600
Chicago Public Library	75 000	3 010 000	/ 6 170 000
Los Angeles Public Library	50 000	3 259 340	/ 8 109 000

Note: Les superficies sont celles de bibliothèques centrales récemment construites ou en construction; elles ne comprennent pas les bibliothèques de quartier qui à l'instar de Montréal existent dans chacune de ces villes.

LISTE DES BIBLIOTHEQUES

BIBLIOTHEQUE ACADIE

13, boul. de l'Acadie
 : (A-E) 872-6989
 p.: Gloria Maistrelli
 no: 0510

BIBLIOTHEQUE AHUNTSIC

770, boul. Henri-Bourassa Est
 1780, boul. Henri-Bourassa Est
 : (A) 872-6992 (E) 872-6994
 p.: Marie Pilon
 no: 0518

BIBLIOTHEQUE BENNY

1465, avenue Benny
 1475, avenue Benny
 : (A) 872-4147 (E) 872-4636
 p.: Lorraine Guay
 no: 0515

BIBLIOTHEQUE CENTRALE

1210, rue Sherbrooke Est
 2225, rue Montcalm
 : (A) 872-5923 (E) 872-1633
 p.: (E) Michèle Gélinas
 no: 1626

p.: (A) Carmen Catelli

BIBLIOTHEQUE CENTRALE-ANNEXE

3, rue Sherbrooke Est
 : 872-2198
 p.: Evelyne Caron
 no: 1626

BIBLIOTHEQUE COTE-DES-NEIGES

3, chemin de la Côte-des-Neiges
 : (A) 872-6603 (E) 872-5118
 p.: Danielle Keable
 no: 0516

BIBLIOTHEQUE GEORGES-VANIER

1, rue Vinet
 : (A) 872-2001 (E) 872-2002
 p.: Diane Tremblay
 no: 0511

BIBLIOTHEQUE HOCHELAGA

8, Adam
 : (E) 872-3666
 p.: Johanne Petel
 no: 0521

BIBLIOTHEQUE LANGELIER

13, rue Sherbrooke Est
 : (A) 872-2640 (E) 872-4227
 p.: Josée Valiquette
 no: 0523

BIBLIOTHEQUE LA PETITE PATRIE

17, avenue de Lorimier
 : (A) 872-1733 (E) 872-1732
 p.: Lorraine Laberge
 no: 0526

BIBLIOTHEQUE LE PREVOST

15, avenue Christophe-Colomb
 : (A) 872-1523 (E) 872-1526
 p.: Jasmine Renaud
 no: 0529

BIBLIOTHEQUE MAISONNEUVE

4120, rue Ontario Est
 Tél.: (A) 872-4213 (E) 872-4214
 Resp.: François Séguin
 Béline: 0522

BIBLIOTHEQUE MARIE UGUAY

6052, boulevard Monk
 Tél.: (A) 872-4097 (E) 872-4414
 Resp.: Jean-Pierre Leduc
 Béline: 0513

BIBLIOTHEQUE METRO MCGILL

2001, rue University, bureau 310
 Tél.: (A) 872-4154
 Resp.: Luce Forest-Doyon
 Béline: 0530

BIBLIOTHEQUE MERCIER

8105, rue Hochelaga
 Tél.: (A) 872-8738 (E) 872-8739
 Resp.: Claude Breault
 Béline: 0524

BIBLIOTHEQUE MILE-END

5253, avenue du Parc
 Tél.: (A) 872-2141 (E) 872-2142
 Resp.: Van Be Lam
 Béline: 0531

BIBLIOTHEQUE NOTRE-DAME

4700, rue Notre-Dame Ouest
 Tél.: (A) 872-2879 (E) 872-4698
 Resp.: Jacques Charbonneau
 Béline: 0512

BIBLIOTHEQUE NOTRE-DAME-DE-GRACE

3755, rue Botrel
 Tél.: (A) 872-2398 (E) 872-2377
 Resp.: Michèle Lavigne
 Béline: 0517

BIBLIOTHEQUE PARC FRONTENAC

2550, rue Ontario Est
 Tél.: (A-E) 872-7888
 Resp.: Johanne Prud'Homme
 Béline: 0520

BIBLIOTHEQUE PLATEAU-MONT-ROYAL

465, avenue du Mont-Royal Est
 Tél.: (A-E) 872-2270
 Resp.: Madeleine Grégoire
 Béline: 0532

BIBLIOTHEQUE POINTE-AUX-TREMBLES

1515, boulevard du Tricentenaire
 Tél.: (A-E) 872-6987
 Resp.: Nicole St-Vincent
 Béline: 0525

BIBLIOTHEQUE ROSEMONT

3131, boulevard Rosemont
 Tél.: (A) 872-4701 (E) 872-6139
 Resp.: Vesna Dell'Olio
 Béline: 0527

BIBLIOTHEQUE SAINT-CHARLES

(A) 2333, rue Mullins
 (E) 1050, rue Hibernia
 Tél.: (A) 872-3092 (E) 872-3035
 Resp.: France Machet
 Béline: 0514

BIBLIOTHEQUE SAINT-MICHEL

(A) 7601, rue François-Perrault
 Tél.: (A) 872-3899 (E) 872-4250
 Resp.: Renaud Arcand
 Béline: 0528

BIBLIOTHEQUE SALABERRY

4170, rue de Salaberry
 Tél.: (E) 872-1521
 Resp.: Danièle Bouffard
 Béline: 0519

BIBLIOTHEQUE BUS

5650, rue d'Iberville
 Tél.: (A-E) 872-5690
 Resp.: Lise Goussard (-5690)
 Béline: 4911

SERVICES EXTERIEURS

5650, rue d'Iberville
 Tél.: 872-2901
 Resp.: Edith Saucier
 Béline: 4911

SERVICES AUDIO-VISUELS

880, rue Roy Est
 Tél.: 872-3680
 Resp.: Lise Bourassa
 Béline: 7735

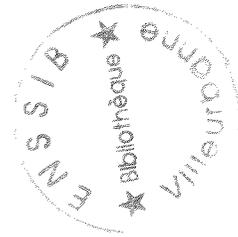
CINEMATHEQUE

880, rue Roy Est
 Tél.: 872-3680
 Resp.: Sylvie Burelle
 Béline: 7735

PHONOTHEQUE

880, rue Roy Est
 Tél.: (A-E) 872-2860
 Resp.: Gérald Forget
 Béline: 7735

REMERCIEMENTS



Ma profonde gratitude et mes sincères remerciements à Messieurs Pierre MEUNIER et André CASTONGUAY, conseillers en ressources documentaires, pour l'aide précieuse qu'ils m'ont apportée tout au long de mon stage à MONTREAL.

Merci aussi à tous les agents de la Bibliothèque Municipale de MONTREAL qui ont bien voulu me consacrer de leur temps et m'ont reçu avec beaucoup de gentillesse.

Un clin d'oeil particulier à Madame Lise LANGLAIS.



959240F